

Rapport ESG 2022

Rapport sur les facteurs
environnementaux,
sociaux et de gouvernance
(ESG) et déclaration
annuelle 2022



**BANQUE
LAURENTIENNE**

Voir au-delà des chiffres.[™]



Table des matières

03	Faits saillants de 2022	16	Environnement
04	À propos du Rapport ESG	24	Social
05	Message de la présidente et chef de la direction	38	Gouvernance
08	À propos de la Banque Laurentienne	51	Annexes
12	Communication avec les parties prenantes	52	Rapport GIFCC
14	Enjeux pertinents	61	Indice SASB
15	Notre parcours ESG	66	Déclaration annuelle
		73	Tableaux de données et déclarations réglementaires

Faits saillants de 2022

À la Banque Laurentienne, nous mettons en place des initiatives ESG qui visent à renforcer la fierté de nos employés et la confiance de nos clients et à ajouter de la valeur pour nos actionnaires. Chaque avancée nous permet de croire que nous faisons une différence et que nous changeons l'expérience bancaire pour le mieux. Voici quelques-uns des faits saillants de l'exercice 2022 :

Environnement

- Établissement d'un objectif de réduction absolue de 35 % de nos émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à l'année 2022.
- Calcul des émissions financées de portée 3 pour une catégorie d'actifs.
- Publication du premier Cadre d'obligations durables de la Banque.
- Tout le mobilier et tout le matériel électronique excédentaire découlant de la réduction des espaces de bureau à Toronto ont été donnés, vendus ou transformés en produits à valeur ajoutée.

Social

- Augmentation de 17 points de pourcentage de la participation au sondage sur la mobilisation des employés et de trois points de pourcentage des indices de mobilisation des employés, par rapport à 2021.
- Lancement de notre nouveau programme de dons d'entreprise Donner au-delà des chiffres^{MC}, conformément à la nouvelle stratégie.
- Mise en œuvre de nouvelles politiques sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des employés et des membres du conseil d'administration de la Banque, et intégration de cibles de représentation.

Gouvernance

- Mise sur pied d'une fonction de gestion du risque environnemental et social et d'une feuille de route à ce sujet.
- Investissement continu pour renforcer les contrôles de sécurité de l'information afin de prévenir et de détecter les cybermenaces et d'y réagir efficacement.
- Mises à jour sur les initiatives ESG à l'intention du conseil d'administration chaque trimestre, y compris de l'information sur les sujets liés au climat, à des fins de formation.

À propos du Rapport ESG

Le présent Rapport ESG comprend des renseignements sur la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque Laurentienne » ou la « Banque ») et ses principales filiales, notamment :

- B2B Banque
- Valeurs mobilières Banque Laurentienne
- Trust La Laurentienne du Canada inc.
- BLC Trust
- LBC Capital inc.
- NCF Commercial Finance Inc.
- Northpoint Commercial Finance LLC
- BLC Services financiers inc.
- BLC Gestion de placements inc.
- Venture Reinsurance Company Ltd.
- V.R. Holding Insurance Company Ltd.
- BLC Tech inc.
- NCF International Holding Kft

Le présent Rapport ESG est un complément à la [Circularaire de sollicitation de procurations de la direction de 2023](#), au [Rapport annuel de 2022](#) et à la [Notice annuelle de 2022](#).

Ces trois documents contiennent d'autres renseignements sur les programmes et politiques mentionnés. Les rapports précédents se trouvent sur notre [site Web](#).



À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent document portent sur l'exercice 2022 (du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022) et tous les montants sont présentés en dollars canadiens.

Le contenu du présent rapport reflète les conclusions d'une analyse de l'importance des facteurs ESG menée en 2021. Consultez la page 14 pour voir l'analyse en question.

Nous avons continué de divulguer des mesures alignées sur les normes du *Sustainability Accounting Standards Board* (SASB), qui se trouvent à partir de la page 61, et les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), qui se trouvent à partir de la page 52. Nous nous basons sur la norme GRI 302-1 pour les calculs de consommation d'énergie et sur la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des gaz à effets de serre (GES) pour nos calculs d'émissions de GES, à partir de la page 78. Des renseignements supplémentaires sur nos politiques ESG sont présentés à la page [Les politiques de la Banque Laurentienne](#) de notre site Web.

Le présent rapport contient notre déclaration annuelle, qui souligne nos contributions à l'économie et à la société du Canada. Ces divulgations respectent les exigences du *Règlement sur la déclaration annuelle* du gouvernement fédéral canadien et figurent aux pages 66 à 72.

Certains indicateurs de performance, incluant la consommation d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre de portée 1 et de portée 2, et certaines données sur l'équité, la diversité et l'inclusion, marquées par un crochet (✓) aux pages 60, 74, 80 et 84, ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Le rapport d'assurance limitée indépendant d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (EY) peut être consulté sur notre [site Web](#).

Voir au-delà des chiffres et Donner au-delà des chiffres sont des marques de commerce de la Banque Laurentienne du Canada.

This report is also available in English on our website at laurentianbank.ca.

Pour tout commentaire sur ce document, veuillez communiquer avec le Bureau de la direction de la Banque à : communication@banquelaurentienne.ca.

Message de la présidente et chef de la direction

À la Banque Laurentienne, nous croyons pouvoir changer l'expérience bancaire pour le mieux grâce à notre approche. Nous voyons les choses différemment et nous considérons les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) comme des occasions de transformation. Nous trouvons des façons de faire une différence en voyant au-delà des chiffres. Nous scrutons nos activités et nous changeons notre culture pour pouvoir apporter des améliorations importantes.

Autrement dit, ce qui compte pour nos employés, clients, partenaires d'affaires, collectivités et actionnaires compte également pour nous, et c'est la raison pour laquelle notre plan stratégique repose sur un engagement à l'égard des facteurs ESG.



Facteurs ESG : une occasion de transformation

Quand nous avons lancé notre nouveau plan stratégique triennal lors de la Journée des investisseurs de la Banque en décembre 2021, nous avons annoncé que les critères ESG seraient incorporés dans toutes nos opérations et activités, ce qui nous permettrait de poursuivre la riche histoire de la Banque Laurentienne à l'égard du soutien aux personnes mal desservies et de faire le meilleur choix dans tout ce que nous faisons.

En fait, nous sommes confiants que ce lien entre notre stratégie ESG et les priorités et résultats financiers de la Banque nous permettra aussi de prospérer de façon rentable à long terme. Ainsi, puisque je crois fermement que ce qui n'est pas mesuré n'est pas réalisé, l'une de nos premières mesures a été d'intégrer des cibles ESG et des cibles en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans le tableau de bord de tous les cadres supérieurs. Ce type de mesure n'entraîne pas seulement des résultats ; elle nous responsabilise.

En 2022, nous avons publié le tout premier rapport ESG de la Banque dans lequel nous avons divulgué notre performance ESG pour l'année 2021, notamment nos émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et de portée 2. De plus, puisque comprendre l'incidence des GES sur nos activités de prêt et communiquer l'information à ce sujet constituent des éléments clés de notre feuille de route de divulgation, nous avons également adhéré en 2022 au *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), lequel élabore des normes utiles pour ce travail. Cette année, nous poursuivrons nos avancées en divulguant nos émissions pour la première catégorie d'actifs selon les normes du PCAF et en fixant une cible pour nos émissions de GES de portée 1 et de portée 2.

Nos autres réalisations importantes en 2022 comprennent ce qui suit :

- La publication du tout premier Cadre d'obligations durables de la Banque, lequel nous permettra de financer ou de refinancer des projets admissibles qui ont une incidence positive sur les changements climatiques et les inégalités sociales. Ce cadre a été validé par Sustainalytics, un chef de file mondial des cotes ESG, qui a souligné la crédibilité et l'efficacité du cadre et son alignement sur les normes internationales.
- L'offre de nouveaux fonds communs de placement ESG pour répondre à la demande de nos clients pour des produits et des options de placement liés aux enjeux ESG.
- Le respect de notre engagement de diversification des Services aux entreprises dans les secteurs liés aux facteurs ESG, notamment grâce à l'augmentation de notre portefeuille de financement de garderies de 30 % et au financement des autobus à émission zéro, pour soutenir les exploitants d'autobus scolaires du Québec dans leur transition vers les véhicules électriques.
- L'intégration de nouvelles capacités à notre secteur Marchés des capitaux pour actualiser la raison d'être de la Banque, et la participation à la totalité des émissions d'obligations vertes et sociales de nos principaux clients.

Faire une différence au-delà des chiffres

En 2022, nos dons d'entreprise ont totalisé plus de 750 000 \$, y compris 140 000 \$ en petits dons à des organismes locaux choisis par les employés dans le cadre de l'initiative La Banque Laurentienne dans la collectivité. Je suis extrêmement fière d'avoir coprésidé le gala *Mission pour Elles* de la Mission Old Brewery, dans le cadre duquel plus de 340 000 \$ ont été recueillis pour les Services aux femmes de la Mission, en soutien aux femmes les plus vulnérables de Montréal, pour les aider à briser le cycle de l'itinérance, de la pauvreté et de la violence.

Nous croyons que l'approche ciblée de la Banque Laurentienne en matière de dons communautaires nous permet aussi de changer les choses au-delà des chiffres. Cette année, nous avons réévalué nos programmes de dons et d'engagement communautaire et nous sommes fiers de lancer notre nouveau programme Donner au-delà des chiffres^{MC} pour cibler deux domaines d'intervention : les organismes favorisant l'inclusion économique des nouveaux arrivants et des réfugiés et ceux dont la mission est de combattre les inégalités économiques dont sont victimes les groupes sous-représentés comme les communautés racisées, les communautés 2SLGBTQIA+, les Autochtones et les personnes en situation de handicap. En choisissant de financer des activités opérationnelles et de faire confiance à nos organismes partenaires, nous donnons à ces derniers le pouvoir de distribuer eux-mêmes nos ressources là où les besoins sont les plus pressants. Cette nouvelle approche nous permettra d'approfondir nos relations avec nos organismes partenaires et de contribuer activement à leurs réussites.

Changer la culture grâce à des améliorations significatives

La culture étant la force motrice de notre plan stratégique, nous avons continué cette dernière année à mobiliser nos employés et à leur donner les moyens de travailler comme une équipe gagnante, ce qui s'est traduit par une augmentation de trois points de pourcentage des indices de mobilisation des employés et d'efficacité de la direction. Ce résultat a été obtenu en améliorant la conciliation travail-vie personnelle des membres de notre équipe, en encourageant et en créant un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif par l'entremise de conversations courageuses et de groupes de ressources pour les employés, en améliorant les avantages sociaux et en offrant de nouvelles ressources en santé mentale et en mieux-être aux employés.

Regard vers l'avenir

À titre de championne ESG de la Banque, je ne pourrais être plus fière des progrès réalisés pour respecter nos engagements ESG. Les membres de notre équipe continuent d'être agiles pour saisir les occasions d'apporter des changements positifs pour les générations futures. Ensemble, comme une équipe gagnante, la Banque Laurentienne fait le meilleur choix et agit pour créer un avenir plus radieux et plus durable.



Rania Llewellyn

Présidente et chef de la direction

À propos de la Banque Laurentienne

À la Banque Laurentienne, nous croyons que nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux en voyant au-delà des chiffres.

Fondée à Montréal en 1846, la Banque Laurentienne aide les familles, les entreprises et les collectivités à prospérer. Aujourd'hui, nous comptons environ 3 000 employés qui travaillent ensemble, comme une seule équipe, pour offrir une vaste gamme de services financiers et de solutions axés sur le conseil à nos clients partout au Canada et aux États-Unis. Nous protégeons, gérons et faisons fructifier un actif au bilan de plus de 50 milliards de dollars, de même que des actifs administrés de plus de 27 milliards de dollars. Nous obtenons des résultats en plaçant nos clients au premier plan, en faisant le meilleur choix, en agissant avec courage et en croyant que tout le monde a sa place.



Banque Laurentienne. Voir au-delà des chiffres^{MC}

Notre raison d'être

Nous croyons que nous pouvons **changer l'expérience bancaire** pour le mieux. Que l'on doit **voir au-delà des chiffres** pour **donner vie aux espoirs et aux rêves**. Que d'être meilleur, c'est d'abord s'assurer que chacun a sa voix et sa chance **de grandir et de prospérer**.



Nos valeurs fondamentales

Nous plaçons **nos clients au premier plan**.

Nous travaillons ensemble comme **une seule équipe gagnante**.

Nous faisons preuve de **courage**.

Nous sommes **axés sur le résultat**.

Nous croyons que **tout le monde a sa place**.

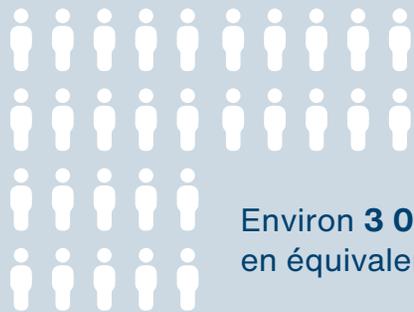
Notre stratégie en cinq points

- Bâtir une équipe gagnante
- Faire de notre taille un avantage
- Prioriser le client
- Simplifier
- Faire le meilleur choix

Faits saillants

En date du 31 octobre 2022

Total des actifs :
50,7 G\$



Environ **3 000** employés
en équivalent temps plein

74 emplacements au Canada
et aux États-Unis

58 succursales au Québec

**145 guichets
automatiques bancaires**

Communication avec les parties prenantes

Il est essentiel de communiquer avec les parties prenantes pour mener à bien nos activités. Nous disposons de plusieurs moyens de communiquer avec nos diverses parties prenantes et de bâtir de solides relations. Il est particulièrement important de recueillir des commentaires pour déterminer dans quelle mesure nous répondons aux besoins et aux attentes des clients, des employés, des investisseurs, des organismes de réglementation et du grand public. Ces commentaires guident notre approche en matière de durabilité et orientent l'exercice de nos activités.



Communication avec les parties prenantes

PARTIES PRENANTES	MODES DE COMMUNICATION	
Clients	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites Web, services bancaires numériques et mobiles ▪ Service à la clientèle et service par téléphone ▪ Outils sécurisés pour échanger de l'information confidentielle par courriel ▪ Boîtes de courriel dédiées ▪ Médias sociaux : Facebook, LinkedIn, Twitter, YouTube ▪ Bureau de résolution des plaintes et autres protocoles de traitement des plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Champion des aînés désigné ▪ Rencontres, appels téléphoniques et échanges par courriel ▪ Événements pour les clients ▪ Événements d'associations et de l'industrie ▪ Sondages auprès des clients (Voix du client) ▪ Affiches et dépliants ▪ Bulletins d'information
Employés	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres en personne et virtuelles entre la présidente et chef de la direction et d'autres hauts dirigeants et des groupes d'employés à travers la Banque ▪ Rencontres mensuelles avec l'équipe de direction ▪ Rendez-vous virtuels chaque trimestre ▪ Publications internes : messages de la présidente et chef de la direction et bulletins hebdomadaires sur les activités opérationnelles et organisationnelles ▪ Fil d'actualité intranet à l'intention des employés et des gestionnaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Communications directes entre les employés et leurs gestionnaires ou les Ressources humaines ▪ Ligne téléphonique de dénonciation anonyme ▪ Sondages annuels sur la mobilisation des employés (Voix des employés) ▪ Groupes de ressources pour les employés et séries de Conversations courageuses ▪ Formations sur divers sujets comme la conformité réglementaire, les préjugés inconscients, l'accessibilité et la prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail ▪ Accès au Centre d'expertise RH
Actionnaires et investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférences téléphoniques sur les résultats financiers trimestriels et annuels ▪ Assemblée générale annuelle des actionnaires ▪ Rencontres avec des analystes financiers et des investisseurs ▪ Tournées de présentation auprès des investisseurs ▪ Circulaires de sollicitation de procurations de la direction 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Notice annuelle ▪ Rapport ESG ▪ Rapports annuels et trimestriels et rapports de gestion ▪ Sites Web de la Banque Laurentienne et de ses lignes d'affaires ▪ Rencontres avec les actionnaires concernant les propositions d'actionnaires
Grand public et collectivités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapports publics, dont le rapport annuel et le rapport ESG ▪ Contacts réguliers avec les médias ▪ Comptes de médias sociaux : Facebook, LinkedIn, Twitter, YouTube 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sites Web de la Banque Laurentienne et de ses lignes d'affaires ▪ Activités liées aux dons et commandites
Organismes de réglementation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres, appels téléphoniques et échanges par courriel ▪ Rapports réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rencontres annuelles et trimestrielles avec les organismes de réglementation et de la conduite du marché

Enjeux pertinents

La Banque Laurentienne s’est engagée à rehausser son approche de gestion responsable des facteurs ESG en conformité avec les normes internationales.

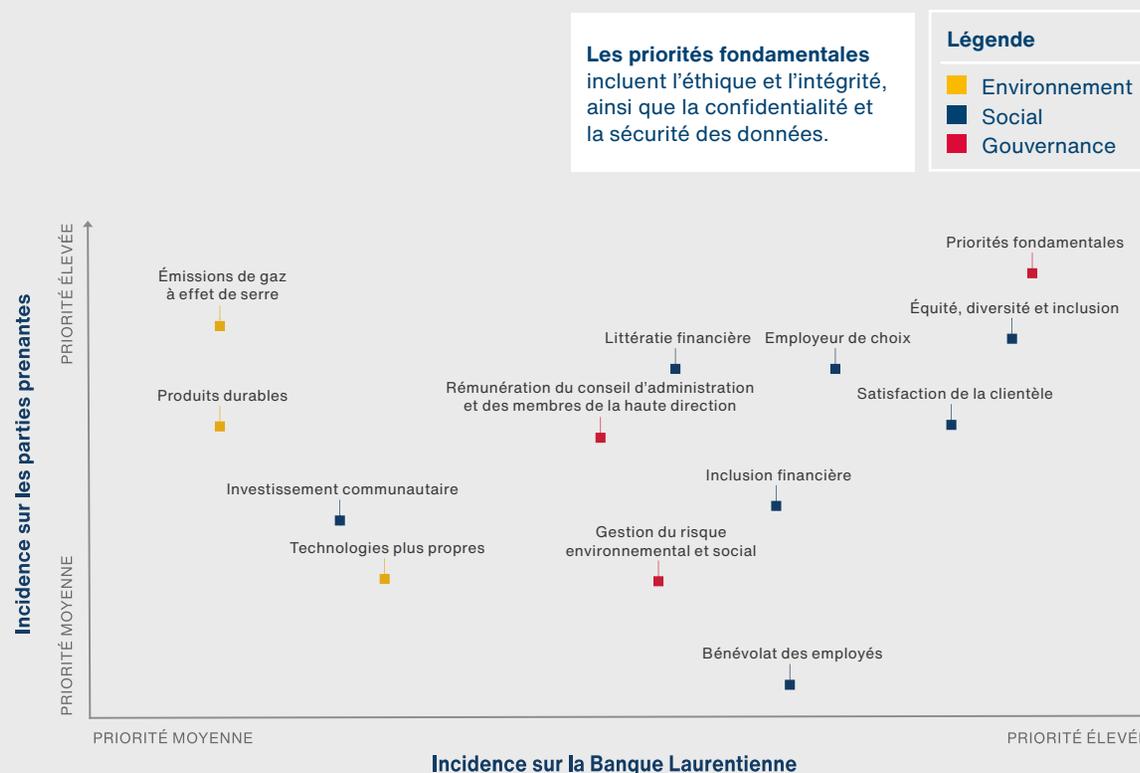
Pour préparer nos travaux et orienter nos recherches, nous avons demandé, en 2021, une évaluation des enjeux pertinents afin d’obtenir l’avis des parties prenantes internes et externes sur les facteurs ESG les plus importants pour la Banque Laurentienne. Cette évaluation respecte les normes de développement durable de la *Global Reporting Initiative (GRI)* et se fonde sur les éléments suivants :

- Recherche de tiers sur les attentes des clients et les tendances du marché
- Analyse comparative par rapport aux données de pairs, aux tendances du secteur, aux agences de notation et aux meilleures pratiques internationales
- Entrevues avec des cadres supérieurs, des investisseurs et d’autres parties prenantes clés
- Sondage auprès des employés de la Banque Laurentienne

L’évaluation de la pertinence des enjeux et le graphique illustrant les résultats de cette évaluation ont été examinés et validés lors des ateliers du groupe de travail ESG et du comité directeur sur les pratiques ESG de la Banque Laurentienne. Le graphique final a été examiné par le comité de divulgation de la Banque et le comité des ressources humaines et de régie d’entreprise du conseil d’administration. Nous sommes d’avis que ce graphique continue de bien représenter la pertinence des différents enjeux pour la Banque en 2022. L’exercice d’évaluation de la pertinence des enjeux sera renouvelé à intervalle régulier pour obtenir l’assurance de la bonne représentativité des priorités ESG de nos parties prenantes. Vous trouverez de l’information sur nos travaux à l’égard de chaque enjeu dans les sections correspondantes du présent rapport.

Graphique de pertinence des enjeux

Enjeux pertinents : Domaines prioritaires



Notre parcours ESG

À la Banque Laurentienne, notre parcours ESG a pour objectif d'influencer positivement la vie de nos clients et de nos employés et de se traduire par des investissements dans les collectivités que nous desservons. Pour y parvenir, nous avons intégré les principes ESG à notre raison d'être, à nos valeurs fondamentales, à notre processus décisionnel et aux mesures que nous mettons en place. Guidés par notre raison d'être selon laquelle nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux, nous continuons de prendre des mesures importantes pour intégrer ces principes à toutes nos pratiques commerciales.

De bons progrès ont été réalisés cette dernière année pour comprendre nos points forts et les points à améliorer, comme il est décrit dans le présent rapport. Notre approche repose sur les priorités stratégiques suivantes :

- Créer de la valeur pour la **Banque, nos clients, nos employés et nos actionnaires**
- Déterminer comment **hiérarchiser et gérer les risques et les lacunes liés aux facteurs ESG**
- Obtenir un engagement à **l'échelle de l'entreprise**
- Mobiliser l'organisation pour **élaborer nos normes ESG et les incarner**

Nous nous trouvons encore au début de notre parcours ESG. Nous continuerons de progresser avec l'aide des parties prenantes à l'interne et à l'externe. Nous sommes fiers de tout ce que nous avons accompli en 2022 avec le soutien et l'engagement sans réserve de nos dirigeants et de nos employés, notamment :

- Meilleur alignement de l'information sur les normes internationales d'information financière, y compris les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) et les normes sectorielles du *Sustainable Accounting Standards Board (SASB)*, en annexe du présent rapport.
- Formation sur les facteurs ESG et les changements climatiques offerte aux employés, aux dirigeants et aux membres du conseil d'administration de la Banque.
- Mise à jour de nos approches en matière de dons d'entreprise et d'engagement communautaire et lancement de notre stratégie Donner au-delà des chiffres^{MC}.
- Interaction avec les parties prenantes à l'interne et à l'externe pour cerner des occasions d'améliorer nos offres, nos processus, la communication et l'information à l'égard des facteurs ESG.
- Publication du tout premier Cadre d'obligations durables de la Banque et augmentation du nombre de produits ESG à l'intention de nos clients.
- Formation d'un groupe de gestion du risque environnemental et social. Relevant de la Gestion du risque opérationnel, il est chargé de fonctions de surveillance du risque environnemental et social, notamment de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre de gestion, de politiques, de processus et de mesures de gouvernance dans le but de cerner, d'évaluer, de prendre en charge et de documenter ce risque.
- Amélioration de nos capacités de gestion du risque environnemental et social et compréhension des répercussions directes potentielles de ce risque sur notre organisation et nos activités, mais aussi des incidences indirectes sur nos clients et nos fournisseurs. Le résumé de nos progrès cette année figure dans le présent rapport aux sections Gestion du risque environnemental et social et Rapport GIFCC – Gestion des risques.

Environnement

À la Banque Laurentienne, nous faisons le meilleur choix en adoptant des pratiques commerciales durables. Lorsque nous réduisons nos émissions de gaz à effet de serre, investissons dans des projets écoresponsables et finançons des projets écologiques, nos actions ont des effets positifs et durables sur l'environnement. En 2022, nous avons publié un nouveau Cadre d'obligations durables qui nous permettra de financer ou de refinancer les projets admissibles ayant une incidence positive sur les changements climatiques et les inégalités sociales. Nous avons également adhéré au *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF), qui élabore des méthodes standard de divulgation des émissions de carbone.



Enjeux prioritaires – Environnement

- 18 Produits durables et technologies plus propres
- 21 Émissions de gaz à effet de serre et répercussions environnementales

Produits durables et technologies plus propres

Pourquoi c'est important

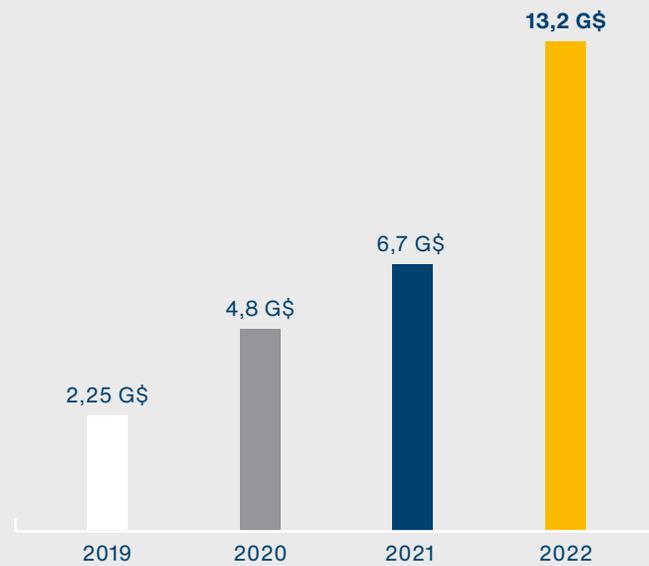
Personne n'échappe aux changements climatiques, et les banques ont un rôle important à jouer en finançant l'action pour le climat et en contribuant à l'atteinte de l'objectif mondial de carboneutralité d'ici 2050. La Banque Laurentienne a continué d'élargir son offre de financement durable en 2022.

Obligations vertes et sociales

En 2022, la Banque Laurentienne a publié son tout premier Cadre d'obligations durables. De plus, notre secteur Marchés des capitaux a continué à jouer un rôle de plus en plus important dans les services de conseil et dans la proposition de solutions de prêt novatrices.

- Depuis 2019, notre participation au marché des obligations vertes augmente régulièrement.
- En 2022, notre filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL) a participé au financement de plus de 13,2 milliards de dollars en obligations vertes et durables pour faciliter l'avancement d'importants projets écologiques, notamment en participant à l'émission inaugurale d'obligations vertes à échéance de cinq ans du gouvernement canadien, d'une valeur de 5 milliards de dollars.

Participation de VMBL aux marchés des obligations vertes et durables



Financement responsable

Nous soutenons fièrement nos clients de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et des Services aux entreprises qui sont engagés à développer des entreprises durables.

- Des membres de notre équipe gèrent un portefeuille de plus de 160 millions de dollars destiné aux énergies renouvelables qui fournit principalement du financement à des projets d'énergie solaire.
- Nous avons lancé un nouveau programme visant à favoriser la transition des exploitants d'autobus scolaires québécois vers les véhicules électriques en participant au financement d'autobus à émission zéro par l'entremise de LBC Capital, notre filiale spécialisée dans le financement d'équipement.
- VMBL a publié des études sur les facteurs ESG à l'intention des clients, notamment deux rapports en 2022, l'un sur l'intégration des facteurs ESG dans les opérations de titrisation et l'autre sur le portrait de la transition ESG et une mise à jour du marché. Ces études (en anglais seulement) sont maintenant disponibles [ici](#).
- À la suite de notre engagement annoncé en décembre 2021, la Banque ne finance plus directement l'exploration, la production ou la mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz.
- Seulement 0,1 % du portefeuille de prêts total de la Banque est lié aux industries minières et d'exploitation en carrière.

Gestion de patrimoine

Pour répondre à la demande grandissante des clients à la recherche de placements respectueux de l'environnement, nous avons travaillé en partenariat avec Placements Mackenzie (« Mackenzie ») pour élargir notre gamme croissante de fonds communs de placement. Nous offrons maintenant huit fonds communs de placement ESG et trois portefeuilles modèles de fonds durables gérés par les boutiques de placements durables de Mackenzie, Mackenzie Betterworld, Mackenzie Greenchip et l'équipe des placements à revenu fixe Mackenzie.

Mackenzie est signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies. Il est possible de consulter sa déclaration annuelle relativement à ces principes sur le [site Web des PRI](#) (en anglais seulement).

La Banque continue aussi d'offrir le certificat de placement garanti lié aux actions ESG, CPGAction Canadien Durable, qui investit dans des sociétés canadiennes cotées en bourse et est axé sur les initiatives ESG.

Intégration ESG

Faire le meilleur choix signifie intégrer les principes ESG dans notre travail tant dans les lignes d'affaires que dans les produits. Cette intégration est dirigée et soutenue par le comité directeur sur les pratiques ESG et le groupe de travail ESG décrits à la page 40 du présent rapport.

Émissions de gaz à effet de serre et répercussions environnementales

À la Banque Laurentienne, nous reconnaissons que nous avons le pouvoir de réduire les répercussions environnementales de nos opérations matérielles.

Pourquoi c'est important

En redéfinissant nos espaces, nos opérations et nos activités, nous aiderons à économiser l'énergie, à améliorer l'efficacité et à réduire les effets néfastes sur l'environnement. Les mesures que nous prenons aujourd'hui rendront les collectivités plus saines et plus prospères à l'avenir.

Immeubles écologiques

Les principaux bureaux de la Banque sont situés dans des immeubles certifiés LEED (LEED or à Toronto ; LEED argent à Montréal). Les caractéristiques écologiques et les éléments de conception intelligents de ces immeubles nous permettent d'améliorer notre efficacité énergétique et d'avoir une incidence considérable sur l'atteinte des objectifs environnementaux mondiaux. Nous travaillons avec les gestionnaires d'immeubles pour promouvoir la sensibilisation aux pratiques de gestion de l'énergie et des déchets et nous encourageons la participation à des programmes qui mettent en valeur leur importance. Dans tous les bureaux, de l'éclairage à détecteur de mouvement, des espaces à température contrôlée et des mesures de réduction de la consommation d'eau sont en place. En 2022, nous avons commencé à réduire nos espaces de bureau de 50 % conformément à notre modèle de travail hybride et flexible. La réduction des répercussions environnementales de la Banque a été un important facteur dans la prise de décision. La totalité du mobilier et du matériel électronique excédentaire découlant de la réduction des espaces de bureau à Toronto pourra être réutilisée grâce au programme de recyclage de CSR Eco Solutions.

Émissions de gaz à effet de serre

La Banque Laurentienne a fixé un objectif de réduction absolue de 35 % de ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à l'année 2022, conformément à l'ambition de l'initiative du Science-Based Targets (SBTi) consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. L'année 2022 a été choisie comme l'année de référence pour notre cible d'émissions en fonction de la fiabilité des données.

En 2022, la Banque a apporté d'autres améliorations aux calculs de ses émissions des GES. Nous estimons nos émissions de portée 1 à 130 tonnes éq. CO₂ et nos émissions de portée 2 à 967 tonnes éq. CO₂. Pour certains espaces loués, ces calculs ont été fondés sur des estimations et des hypothèses au lieu d'information détaillée sur la consommation d'énergie. En 2022, nous avons réussi à réduire le nombre d'endroits dont la consommation d'énergie est estimée et nous avons l'intention d'améliorer la précision de ces résultats.

Le 3 février 2022, la Banque Laurentienne s'est jointe au *Partnership for Carbon Accounting Financials* (PCAF) et a commencé à calculer les émissions financées de portée 3 pour les catégories d'actifs immobiliers, selon la méthodologie du PCAF. Cette méthodologie tient compte de la limitation de la disponibilité des données et fournit des lignes directrices sur l'attribution d'une note de qualité des données aux calculs des émissions financées de portée 3. L'estimation des émissions financées pour les biens immobiliers de la Banque au cours de l'exercice 2021 s'élève à 47 833 tonnes éq. CO₂, pour une note de qualité des données de 4,2. Nous entendons continuer d'élargir la portée et la qualité des données des calculs de nos émissions financées de portée 3.

Des renseignements supplémentaires sur nos émissions de GES, nos calculs et nos résultats de l'exercice 2022 se trouvent dans l'annexe, à la page 78.

Modèle de travail flexible et répercussions environnementales positives

Grâce à notre modèle de travail hybride et flexible, la majorité de nos employés continuent de travailler à domicile à temps plein ou à temps partiel. Nous encourageons activement les employés qui travaillent dans nos bureaux à adopter un état d'esprit écologique afin qu'ensemble, nous puissions réduire au minimum notre empreinte environnementale.

Déplacements d'affaires :

- Depuis l'adoption du télétravail et l'installation de matériel de vidéoconférence dans nos salles de réunion, les déplacements d'affaires ont continué de baisser en 2022.

Réduire, réutiliser et recycler :

- La gestion des fournitures de bureau, de la papeterie et du papier est centralisée afin d'éviter les surplus et les déchets inutiles. Elle nous permet aussi de maximiser les efforts de recyclage pour des fournitures telles que la poudre d'encre à imprimante et les cartouches d'encre.
- Nous déconseillons l'utilisation des plastiques à usage unique et encourageons tous les membres de l'équipe à utiliser des bouteilles et tasses réutilisables pour réduire leur dépendance au plastique.
- Nous avons installé des stations de tri pour les ordures, le recyclage et les déchets verts dans les salles à manger et les salles de détente pour les employés dans nos bureaux.

Réduction de la consommation de papier :

Le papier est une source de gaspillage courante qui entraîne des répercussions environnementales importantes – particulièrement dans le secteur des services financiers.

- En 2022, notre utilisation de papier à l'interne a continué de diminuer de façon drastique parce que la majorité des membres de notre équipe travaillaient à domicile.
- L'adoption de DocuSign et l'utilisation de signatures électroniques pour toutes nos activités avec la clientèle nous permettent de réduire davantage les exigences d'impression.
- Nous faisons constamment la promotion d'options écologiques auprès de nos clients grâce à différents services bancaires sans papier, comme les services bancaires téléphoniques et en ligne, les options de dépôt direct et les paiements de factures préautorisés. Nous encourageons également les clients à opter pour les relevés électroniques afin de réduire la consommation de papier.

Déplacement quotidien des employés :

- Nos bureaux du centre-ville sont situés près de réseaux de transport en commun, ce qui facilite les déplacements de nos employés.
- Des espaces pour les vélos sont disponibles à chacun de nos bureaux.
- Les emplacements de nos bureaux sont dotés de zones pour garer les véhicules électriques.
- Les employés peuvent obtenir un remboursement jusqu'à 400 \$ par année pour les coûts de transport en commun par l'entremise du compte de dépenses de santé et de mieux-être.

Partenariats stratégiques

La création de partenariats visant des initiatives environnementales est l'une des nombreuses façons pour la Banque d'avoir une influence durable et positive dans les collectivités où elle exerce ses activités.

- La Banque participe à des groupes de travail comme le PCAF pour aider à améliorer la disponibilité des données sur les émissions.
- Dans la mesure du possible, nous recherchons des options d'approvisionnement écologiques et faisons affaire avec des partenaires et des fournisseurs respectueux de l'environnement.
- Depuis 2015, nous utilisons des sources d'énergie renouvelable au Canada en optant pour l'électricité verte dans nos bureaux de Montréal et de Toronto, grâce à notre partenariat avec Bullfrog Power, la division spécialisée en développement durable de Spark Power.



Social

À la Banque Laurentienne, notre culture est notre force motrice : nous bâtissons et favorisons un milieu de travail inclusif où chacun a sa place et sa chance de grandir et de prospérer. Nous soutenons l'épanouissement et le bien-être de nos employés et nous leur donnons les moyens d'innover et de trouver des solutions agiles pour offrir des expériences positives aux clients. Nous investissons dans nos collectivités et encourageons nos employés à s'investir parce qu'ensemble, comme une équipe gagnante, nous pouvons changer l'expérience bancaire pour le mieux.

Enjeux prioritaires – Social

- 26 Équité, diversité et inclusion
- 29 Employeur de choix
- 31 Satisfaction de la clientèle et inclusion financière
- 33 Investissement communautaire et bénévolat des employés

Équité, diversité et inclusion

En 2022, nous avons continué de soutenir nos employés en faisant de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) une priorité dans toute l'organisation, et nous avons énormément progressé à cet égard.

Pourquoi c'est important

À la Banque Laurentienne, nous sommes d'avis que la possibilité pour chacun d'avoir sa place et de s'épanouir est un facteur clé de notre réussite. Nous souhaitons encourager une culture inclusive et équitable qui reflète et respecte la diversité de nos employés, de nos clients et de nos collectivités. Un effectif diversifié et une culture inclusive entraînent l'innovation et la croissance et atténuent la pensée de groupe, ce qui se traduit finalement par une amélioration de la surveillance, des prises de décision et de la gouvernance.

Politiques en matière d'EDI pour le conseil d'administration et les employés

En 2022, nous avons présenté les politiques en matière d'EDI pour les employés et notre conseil d'administration afin de souligner notre engagement envers l'EDI à tous les niveaux de l'organisation, des stagiaires jusqu'aux membres du conseil d'administration.

Objectifs de diversité

Nous avons défini des cibles de diversité pour la Banque en entier et avons ajouté des indicateurs de diversité aux tableaux de bord de nos dirigeants. Nous pouvons ainsi responsabiliser la direction et mesurer les effets de nos efforts. Consultez le tableau figurant dans l'annexe à la page 62 pour connaître les résultats obtenus en 2022.

Cibles pour le conseil d'administration

La Banque s'est engagée publiquement à ce que son conseil d'administration soit composé d'au moins 45 % de femmes ou d'autres personnes de genre marginalisé (y compris les femmes trans et cisgenres et toutes les personnes trans, bispirituelles et non binaires). Elle s'est aussi engagée à ce que d'ici 2025 au moins 15 % des administrateurs soient des personnes qui s'identifient comme membres d'un groupe sous-représenté (2SLGBTQIA+, minorités visibles, Autochtones et personnes en situation de handicap).

Rémunération

Pour nous assurer que nos processus de rémunération sont justes quel que soit le genre, et pour traiter également, sur le plan des droits, des avantages, des obligations et des occasions, tous les candidats et employés, nous avons recours à des processus d'examen et d'approbation rigoureux afin de sélectionner les candidats pour tous les postes, y compris les postes de gestion et de direction. La Banque Laurentienne utilise des lignes directrices sans discrimination de genre, comme des échelles salariales, pour déterminer le salaire et la rémunération incitative standard par niveau. Les augmentations au mérite et la gestion du rendement font l'objet d'un suivi actif pour l'ensemble de la main-d'œuvre, mais les données sont aussi ventilées par genre pour évaluer l'équité. En outre, nous honorons nos obligations provinciales en matière d'équité salariale pour nos entités au Québec et en Ontario et nous nous engageons à respecter les normes de la nouvelle *Loi sur l'équité salariale* du gouvernement fédéral.

Formation

Nous offrons une formation obligatoire sur les préjugés inconscients à tous les employés de la Banque, y compris aux membres de notre conseil d'administration.

Groupes de ressources pour les employés

Les groupes de ressources pour les employés jouent un rôle important pour favoriser l'inclusion et l'équité à la Banque Laurentienne. Au cours des 18 derniers mois, trois groupes de ressources pour les employés ont été mis sur pied comme initiatives dirigées par les employés :

- Forte au féminin, pour les femmes et leurs alliés.
- Réseau des employés issus de la communauté noire de la Banque Laurentienne (RENBL), pour les membres de la communauté noire et leurs alliés.
- FIERTÉ, pour les membres de la communauté 2SLGBTQIA+ et leurs alliés.

Conversations courageuses

Lancée en février 2021, l'initiative Conversations courageuses de la Banque permet aux employés de partager des expériences, des histoires et les difficultés vécues en ce qui a trait à divers aspects de la diversité et de l'inclusion. Nous offrons un espace sûr pour engager des conversations franches et quelquefois difficiles, avec pour objectif de « partager, écouter et apprendre » les uns des autres et favoriser un dialogue constant.

Partenariats

Pour que nos efforts en matière d'EDI soient plus efficaces, nous travaillons avec différents organismes qui nous font profiter d'un savoir-faire additionnel et de leurs connaissances et nous collaborons aussi avec un certain nombre d'organismes pour soutenir divers objectifs d'EDI.

- **Initiative BlackNorth**

En tant que signataire de l'engagement des PDG envers l'initiative BlackNorth, nous avons continué de nous attaquer au racisme systémique envers les Noirs en créant des occasions pour les Noirs dans la Banque. Une des mesures prises consiste à embaucher au moins 5 % de notre main-d'œuvre étudiante au sein de la communauté noire et à offrir de la formation sur les préjugés inconscients. En 2022, nous avons consolidé notre collaboration avec le Groupe 3737, pôle d'innovation entrepreneuriale axé sur la diversité qui est situé dans le quartier Saint-Michel, à Montréal. Nous nous sommes engagés à verser 150 000 \$ sur trois ans pour encourager les entrepreneurs méritants des groupes sous-représentés à participer au programme des missions commerciales de l'organisme.

- **Fierté au travail Canada**

Nous avons signé un partenariat avec Fierté au travail Canada, organisme aidant les employeurs à créer des milieux de travail célébrant tous les employés, quelles que soient l'expression de genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Notre partenariat nous donne accès à des ressources spécialisées et favorise le leadership éclairé, les échanges et la sensibilisation.

- **Charte d'Indigenous Works**

Nous avons signé la charte d'Indigenous Works sur l'innovation dans les stratégies d'emploi et d'insertion professionnelle des Autochtones dans le secteur des services bancaires et financiers au Canada. Dans le cadre de cette initiative, dirigée en collaboration avec Indigenous Works et la Commission canadienne des droits de la personne, nous travaillons avec des partenaires pour explorer des façons d'embaucher un plus grand nombre d'Autochtones dans notre secteur d'activité.

- **Centre canadien pour la diversité et l'inclusion (CCDI)**

Le CCDI est un organisme qui aide les employeurs à créer des milieux de travail inclusifs et exempts de préjugés et de discrimination. Par l'entremise de notre partenariat avec le CCDI, nous avons accès à de l'expertise et à des ressources, y compris à de la formation et à des webinaires qui sont offerts à tous les employés de la Banque.

Nous travaillons aussi avec divers organismes communautaires par l'entremise de notre programme philanthropique Donner au-delà des chiffres, qui est expliqué en détail plus loin dans le présent document.

Communications

Nous utilisons divers canaux pour partager nos efforts en matière d'EDI à l'interne et à l'externe. Nous le faisons, en partie, pour faire entendre les voix des groupes issus de la diversité et sous-représentés.

Un résumé public de nos politiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion est présenté à la page [Les politiques de la Banque Laurentienne sur le site Web de la Banque.](#)

Employeur de choix

Pourquoi c'est important

Dans un marché de plus en plus concurrentiel, la capacité d'attirer et de fidéliser les employés compétents est essentielle à la réussite d'une organisation. Nous croyons que les membres de l'équipe qui se sentent motivés et qui sont fiers de notre banque offrent des expériences positives aux clients et un rendement solide aux parties prenantes. Nous pouvons respecter notre raison d'être et nos valeurs fondamentales quand nous pouvons compter sur une main-d'œuvre motivée et que nous travaillons ensemble comme une équipe gagnante.

Nos dirigeants s'engagent à être toujours à l'écoute des membres de notre équipe et à investir dans leur réussite.

En 2022 :

- Nous avons tenu notre deuxième sondage annuel sur la mobilisation Voix des employés. Les indices de mobilisation des employés et d'efficacité de la direction ont augmenté de trois points de pourcentage et la participation au sondage a augmenté de 17 points de pourcentage avec un taux de participation de 83 %.
- Nous avons mis l'accent sur la santé et la sécurité de nos employés, ce qui a toujours été et continuera d'être une priorité pour la Banque.
- Nous avons continué d'offrir un modèle de travail hybride et flexible, qui privilégie le travail à domicile pour toute tâche pouvant être effectuée à distance. Il s'agit d'un important facteur d'engagement des employés et de fidélisation des nouveaux talents.
- Nous avons créé une ligne directrice sur la Déconnexion du travail afin de soutenir notre modèle de travail hybride et flexible.
- Nous avons déployé des outils améliorés permettant aux employés d'être encore plus productifs dans notre modèle de travail hybride.
- Nous avons bonifié les avantages sociaux des employés, dont une version améliorée du programme d'aide aux employés et à la famille, et ajouté de nouvelles ressources en santé mentale et en bien-être, comme un accès à une plateforme de soins virtuelle et un compte de dépenses de santé et de mieux-être.
- Nous avons invité les employés à participer au Défi bien-être pour promouvoir l'activité physique et la saine compétition entre collègues. La Banque a remis 5 000 \$ au nom de l'équipe gagnante à La Fondation Sashbear, un organisme de bienfaisance pancanadien offrant du soutien et de la formation aux parents dont les enfants souffrent de troubles émotifs importants causés notamment par l'abus de substances ou la dépression, des troubles de la personnalité limite et des comportements autodestructeurs.
- Nous avons lancé un nouveau programme de reconnaissance pour remercier les employés qui incarnent nos valeurs fondamentales.
- Nous avons fait la promotion d'un meilleur équilibre travail-vie personnelle en accordant à tous les employés une journée de congé le jour de leur anniversaire de naissance et quatre demi-journées de congé de mai à septembre.
- Nous avons lancé une nouvelle série de webémissions sur la carrière animées par notre chef des ressources humaines pour partager des idées et des observations sur les façons dont les employés peuvent faire progresser leur carrière à la Banque Laurentienne en utilisant des moyens et des outils concrets conçus pour répondre aux besoins de chacun.

Satisfaction de la clientèle et inclusion financière

Pourquoi c'est important

Fiers de notre histoire au service des populations mal desservies, à la Banque Laurentienne, nous comprenons les besoins particuliers de nos clients de diverses collectivités. Pour améliorer l'expérience bancaire de tous, nous sommes à l'écoute des expériences de nos clients et nous concevons des produits et des programmes financiers afin de les aider à donner vie à leurs espoirs et à leurs rêves.

En 2022, nous avons continué à nous concentrer sur les moyens d'améliorer l'expérience client et l'accès aux services financiers, notamment en réalisant ce qui suit :

- Nous avons examiné les résultats des sondages effectués auprès des clients pour comprendre leurs expériences dans tous nos canaux et apporter des améliorations en offrant de la formation et des outils.
 - Nous avons lancé en avant-première la nouvelle solution d'ouverture de compte numérique de la Banque auprès de nos employés afin qu'ils puissent la mettre à l'essai et fournir des commentaires avant le déploiement auprès des clients.
 - Nous avons mis en œuvre les principes du code des aînés et publié le deuxième rapport du champion des aînés. Le rapport 2022 est accessible sur notre site Web et il est résumé aux pages 76 et 77 du présent rapport.
 - Nous avons continué à donner accès aux services bancaires aux populations mal desservies en offrant des produits spécifiques, gratuits ou à frais réduits aux personnes à faible revenu, aux jeunes et aux personnes âgées. Vous trouverez plus de précisions à la page 66 du présent rapport.
 - Nous soutenons les garderies privées subventionnées au Québec, en fournissant plus de 160 millions de dollars de financement en 2022 grâce à un programme spécialisé. Nous continuerons à nous concentrer sur la croissance de ce portefeuille au Québec et partout au Canada.
 - Nous avons mis en place de nouveaux outils comme DocuSign pour accepter les signatures électroniques de façon sécuritaire et ainsi gagner du temps et éliminer le papier.
 - Nous avons résolu les cinq principaux irritants numériques de nos clients, notamment en développant la toute première application mobile de la Banque, en lançant les cartes de débit sans contact et la réinitialisation du mot de passe en ligne, en actualisant notre site Web public et en lançant la première phase de notre solution d'ouverture de compte numérique.
 - Nous avons tiré parti de la technologie, notamment en intégrant une interface de programmation d'applications à nos activités de financement d'équipement et un logiciel d'imagerie numérique à nos activités de financement d'inventaire, pour simplifier les processus, faciliter l'exercice de nos activités et renforcer les relations avec les partenaires clés des Services aux entreprises.
 - Nous maintenons notre engagement à l'égard de l'accessibilité de nos services. Des renseignements sur notre politique en matière d'accessibilité et nos caractéristiques d'accessibilité sont présentés sur notre site Web.
 - Nous avons mis en place une politique de marketing responsable, accessible sur notre site Web.
- La Banque Laurentienne a également apporté des améliorations conformément au nouveau régime de protection des consommateurs en matière financière :
- Renforcement de nos processus d'examen des plaintes pour voir au traitement rapide, juste et uniforme des plaintes de clients. Consultez notre dépliant sur [Processus de résolution des plaintes](#) pour en savoir plus.
 - Adoption de meilleurs standards pour nos pratiques de vente, notamment pour assurer la pertinence des produits et services offerts aux clients.
 - Transmission électronique de messages pour aider les clients à gérer leur argent et à éviter les frais de découvert.
 - Envoi de préavis de renouvellement de produits et services à l'intention de la clientèle.

Investissement communautaire et bénévolat des employés

Pourquoi c'est important

La vigueur des collectivités est essentielle pour nos clients, nos employés et nos activités. L'action communautaire et le bénévolat sont des activités puissantes pour mobiliser nos divers employés et clients à changer l'expérience bancaire pour le mieux et contribuer à l'essor de l'économie locale.

En 2022, guidés par le plan stratégique de la Banque et ses valeurs fondamentales, nous avons lancé le nouveau programme de dons d'entreprise Donner au-delà des chiffres^{MC} qui s'articule autour de notre stratégie en cinq points :

■ **Bâtir une équipe gagnante**

Augmenter l'engagement des employés en offrant des occasions de bénévolat et en favorisant la mobilisation.

■ **Faire de notre taille un avantage**

Apporter une contribution notable et unique en appuyant des organismes locaux de petite taille.

■ **Prioriser le client**

Donner pour ce qui compte pour nos clients.

■ **Simplifier**

Réduire les délais pour les demandes et la production de rapports afin de se concentrer sur les contributions plus importantes.

■ **Faire le meilleur choix**

Avoir une incidence notable dans les collectivités où nous exerçons nos activités.

Ce programme a été établi en tenant compte des commentaires des parties prenantes à l'interne et à l'externe, notamment lors d'ateliers avec chacun de nos groupes de ressources pour les employés et de réunions avec les organismes communautaires des collectivités que nous servons. Ces consultations avaient pour objectif de comprendre les besoins du secteur caritatif en 2022 et dans les années à venir et de déterminer comment la Banque Laurentienne peut les aider au mieux.

Commentaires recueillis

- Les organismes de bienfaisance ont de la difficulté à obtenir des dons d'entreprise qui ne sont pas liés à un projet afin de financer les tâches administratives et stratégiques essentielles à leur mission.
- Entre les répercussions de la pandémie et l'inflation, la demande a augmenté et les dons de particuliers sont moins nombreux, d'où le besoin grandissant de financement opérationnel.
- Il existe de nombreuses occasions de création de valeur mutuelle et d'apprentissage mutuel entre la Banque Laurentienne et les bénéficiaires de nos dons quand nous prenons le temps d'approfondir les relations.
- Nos employés comprennent les besoins de leur collectivité et veulent créer des occasions accessibles à tous.

Grâce au programme Donner au-delà des chiffres^{MC}, nous voulons offrir ces occasions en misant sur nos forces et nous distinguer en allant au-delà des dons pour soutenir différemment les organismes des collectivités que nous servons :

- En plus des dons accordés à des projets, nous envisagerons aussi les demandes de financement opérationnel ou stratégique de base.
- Même si les organismes de toutes tailles seront pris en compte, nous ciblerons principalement les organismes plus petits si possible.

- Nos dons seront versés aux organismes ciblant deux domaines prioritaires clés correspondant à la stratégie commerciale de la Banque Laurentienne, aux valeurs de nos employés et aux besoins des marchés que nous servons :
 - Les organismes visant l'inclusion économique des nouveaux arrivants et des réfugiés.
 - Les organismes ayant pour mission de combattre les inégalités économiques touchant les groupes sous-représentés qui ont toujours fait partie des populations mal desservies (2SLGBTQIA+, personnes en situation de handicap, personnes racisées, Autochtones).
- Dans le cadre de notre engagement auprès des bénéficiaires, nous nous efforcerons de déterminer comment nous pouvons favoriser leur réussite et partager leurs témoignages, sans ajouter d'exigences de production de rapports superflues.
- Nous chercherons à cerner les occasions d'apprentissage mutuel et de bénévolat pour les employés lorsque possible.
- Une partie de notre budget philanthropique sera consacrée aux dons versés à l'initiative des employés dans leur collectivité :
 - Notre programme de dons *La Banque Laurentienne dans la collectivité* permet à chaque succursale et centre d'affaires de verser 2 000 \$ à un organisme de bienfaisance ou à un organisme à but non lucratif local de leur choix.
 - À chaque exercice financier, les employés peuvent demander un don de 200 \$ au nom d'un organisme dans lequel ils s'investissent régulièrement.

Bénéficiaires de dons d'entreprise en 2022

En 2022, la Banque Laurentienne a accordé plus de 750 000 \$ (y compris les dons versés à l'initiative des employés) à des organismes à but non lucratif et de bienfaisance de nos domaines prioritaires, notamment :

Soutien à l'inclusion économique des nouveaux arrivants au Canada dans les collectivités

- Don de 50 000 \$ à AGIR Montréal qui a pour mission de protéger et de défendre les droits juridiques, sociaux et économiques des migrants des communautés 2SLGBTQIA+ en leur offrant des services de soutien pour faciliter leur intégration dans la collectivité. Les fonds reçus serviront à recruter une personne supplémentaire pour répondre à l'augmentation des besoins.
- Don de 50 000 \$ à Petites-Mains. Cet organisme aide les immigrantes du Québec en fournissant des services pour briser l'isolement social et apprendre un métier.
- Don de 50 000 \$ à 519, un organisme travaillant auprès de la communauté 2SLGBTQIA+ de Toronto. Les fonds serviront à soutenir l'initiative *Settling in*, qui aide plus de 1 500 réfugiés et nouveaux arrivants LGBTQIA+ à s'installer au Canada chaque année. Beaucoup ont quitté leur pays d'origine en raison de menaces, d'intimidation et de violence.

- Don de 50 000 \$ au Centre francophone du Grand Toronto qui fournit de l'aide en français aux nouveaux arrivants s'installant à Toronto. Les fonds serviront à soutenir le programme d'accès et d'aide au logement. Ce programme fournit de l'aide financière aux nouveaux arrivants francophones à faible revenu qui risquent de se retrouver à la rue en leur donnant accès à des logements abordables dans la région du Grand Toronto.

Soutien de l'équité des occasions économiques

- Don de 50 000 \$ à la Fiducie FIC, un organisme d'Akwesasne ayant pour mission de fournir des ressources pour créer des occasions qui amélioreront la qualité de vie des communautés des Premières Nations et métisses au Canada. Les fonds amassés seront distribués aux personnes ou aux organismes communautaires qui présentent une demande selon un processus ouvert.
- Don de 100 000 \$ à Littératie Ensemble (anciennement Collège Frontière), un organisme de bienfaisance national ayant pour mission la littératie. Les fonds soutiendront l'infrastructure nécessaire pour préparer des programmes de littératie pour adultes.
- Don de 150 000 \$ sur trois ans au Groupe 3737, pôle d'innovation entrepreneuriale axé sur la diversité qui est situé dans le quartier Saint-Michel à Montréal. Les fonds serviront à soutenir divers entrepreneurs des groupes sous-représentés. Ce partenariat fait partie de l'engagement de la Banque Laurentienne d'investir au moins 3 % des dons d'entreprise dans la promotion et la création d'occasions d'affaires dans la communauté noire d'ici 2025.

- Don de 25 000 \$ aux Services pour femmes de la Mission Old Brewery à l'occasion du gala annuel de l'organisme – coprésidé par notre présidente et chef de la direction – qui a permis de recueillir plus de 340 000 \$ pour changer concrètement et pour le mieux la vie des femmes les plus vulnérables de Montréal en les aidant à briser le cycle de l'itinérance, de la pauvreté et de la violence afin qu'elles puissent reconstruire leur vie dans la dignité.

Notre banque a également fait **des dons humanitaires d'urgence** au Canada et dans le monde par l'entremise de la Croix-Rouge canadienne. Les dons visaient à venir en aide aux populations des régions touchées par des conditions météorologiques extrêmes ou des conflits.

Nous sommes aussi fiers d'**aider les organismes ayant pour mission d'aider le secteur caritatif**. Nous avons versé un don de 15 000 \$ à Imagine Canada pour soutenir le portail Intervalles RH, qui fournit des ressources pour aider les dirigeants d'organismes à but non lucratif à mieux comprendre, aborder et orienter la gestion des personnes au sein de leur organisme.

Influence des employés

La Banque Laurentienne dans la collectivité

- Dans la dernière année, nous avons mené à bien la deuxième campagne annuelle de notre programme *La Banque Laurentienne dans la collectivité*. Mettant l'accent sur les dons locaux, ce programme permet aux employés de nos centres d'affaires et des succursales des Services aux particuliers et de VMBL de choisir des organismes de bienfaisance et à but non lucratif locaux pour recevoir nos dons. En 2022, 158 000 \$ ont été distribués à 79 organismes de bienfaisance locaux au pays.
- Ces fonds les aideront à mener à bien leur mission et à fournir des services essentiels à leur clientèle respective dont les besoins sont encore plus criants dans le contexte macroéconomique actuel.

Donner, ça compte

- Les employés de la Banque Laurentienne participent à la campagne annuelle *Donner, ça compte*, dans le cadre de laquelle la Banque verse un montant équivalent à celui des employés.
- Les employés ont amassé plus de 120 000 \$, somme qui a été égalée et bonifiée par la Banque pour remettre 258 000 \$ au total à nos trois organismes partenaires : Centraide, PartenaireSanté et la Croix-Rouge canadienne.

Nos employés se sont aussi investis dans nos collectivités en participant bénévolement à un certain nombre d'initiatives. Par exemple :

- Notre groupe de ressources pour les employées et leurs alliées, Forte au féminin, a coordonné une collecte de vêtements à Montréal et à Toronto pour soutenir l'organisme à but non lucratif L'étoffe du succès/Dress for Success qui favorise l'indépendance financière des femmes en leur fournissant des tenues vestimentaires professionnelles, un réseau de soutien et des outils de développement.
- Un groupe de cadres supérieurs a organisé une journée Amenez vos enfants au travail à notre bureau de Toronto et accueilli un groupe de 26 élèves talentueux et curieux de secondaire 3 qui ont passé la journée à apprendre les différents aspects des services bancaires et ont même eu l'occasion de rencontrer la présidente et chef de la direction.
- Nous avons élargi la traditionnelle collecte de cadeaux des lutins de la Banque Laurentienne et les employés au Québec et en Ontario ont permis à des enfants défavorisés de familles à faible revenu de vivre des moments magiques pendant les fêtes. Grâce à la générosité de nos employés, des cadeaux ont été offerts à 280 enfants au Québec et 28 boîtes-cadeaux ont été distribuées à des familles à faible revenu en Ontario.

En 2023, nous continuerons de travailler avec nos employés et nos organismes de bienfaisance partenaires pour comprendre leurs besoins afin de leur permettre d'avoir une plus grande influence dans nos collectivités. Nous nous sommes aussi joints à Bénévoles Canada pour mettre sur pied notre programme de bénévolat des employés de l'entreprise et mieux soutenir nos employés qui s'investissent déjà dans des causes qui leur tiennent à cœur.

Gouvernance

Afin de changer l'expérience bancaire pour le mieux, la Banque Laurentienne a mérité la confiance de ses clients, employés, investisseurs et parties prenantes en agissant avec intégrité et en s'appuyant sur ses bases et principes solides. Nous mettons nos politiques de gouvernance d'entreprise à jour de façon continue afin qu'elles soient alignées sur les meilleures pratiques. Notre approche en matière de gouvernance d'entreprise couvre une gamme de domaines, de la surveillance par le conseil d'administration et la gestion des risques à la cybersécurité et la protection des données, et elle est ancrée dans des valeurs éthiques qui guident nos actions dans chacune de nos opérations, interactions et relations.



La gouvernance ESG à la Banque Laurentienne

En 2022, nous avons continué de renforcer notre engagement envers une gouvernance d'entreprise solide et avons davantage intégré les principes ESG dans le mandat du conseil d'administration et des comités de gestion. Nous sommes particulièrement fiers des progrès réalisés dans la gestion et la divulgation de l'information ESG, ce qui a permis, en 2022, d'améliorer la cote de risque ESG de la Banque selon Sustainalytics, passant d'un risque moyen à faible.

Surveillance du programme ESG par le conseil d'administration

Notre conseil d'administration a joué un rôle actif dans les initiatives ESG de la Banque Laurentienne : son mandat et celui des comités ont été mis à jour pour y inclure la surveillance des facteurs ESG. Il s'agit d'un impératif commercial stratégique qui exige un niveau accru d'énergie pour garantir que la Banque accomplit des progrès. Les facteurs ESG sont traités comme l'une des principales responsabilités du conseil d'administration et ils font l'objet d'un examen à chacune de ses réunions.

Rôles et responsabilités des comités du conseil d'administration

Dans le cadre de son mandat, le conseil d'administration de la Banque doit, entre autres choses, donner le ton en ce qui concerne la culture d'intégrité et de comportement éthique à l'échelle de la Banque. Le conseil d'administration est responsable de définir la raison d'être de la Banque et de surveiller sa stratégie et sa gestion des risques, notamment les risques liés à l'évolution ESG.

Tous les membres des comités du conseil d'administration sont conscients de l'importance des principes ESG adoptés et gérés par la Banque, ainsi que de leur application dans les responsabilités respectives de chaque comité.

Le **comité de gestion des risques** évalue les avantages par rapport aux risques et veille à ce qu'une combinaison adéquate de politiques, de processus et de procédures fonctionnels soit présente et appliquée pour gérer tout risque important auquel la Banque est ou pourrait raisonnablement être exposée. Cela comprend la supervision de l'intégration des principes ESG de la Banque à son cadre d'appétit pour le risque et à son cadre de gestion des risques, y compris son application aux simulations de crise et au risque de crédit.

Le **comité des ressources humaines et de régie d'entreprise** soutient le conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions liées aux ressources humaines et à la régie d'entreprise. Cela inclut la supervision des stratégies clés en matière de culture et de ressources humaines, notamment l'engagement des employés, leur santé et leur bien-être, l'équité, la diversité et l'inclusion. Il doit aussi s'assurer que le conseil d'administration respecte lui aussi les meilleures pratiques de gouvernance dans l'exercice de ses fonctions, y compris dans la planification de la relève et le recrutement de nouveaux administrateurs.

Le **comité d'audit** est chargé de soutenir le conseil d'administration dans la supervision de l'intégrité des états financiers de la Banque, de la pertinence et de l'efficacité de ses contrôles internes, des compétences et de l'indépendance de l'auditeur externe ainsi que de la performance de la fonction d'audit interne et de l'auditeur externe. Cela inclut la surveillance des renseignements financiers dans les divulgations ESG, y compris les divulgations financières liées au climat.

Surveillance des facteurs ESG par la direction

La gouvernance des facteurs ESG à la Banque Laurentienne repose sur quatre comités principaux :

Le **comité exécutif** de la Banque, dirigé par la présidente et chef de la direction, remplit les fonctions de comité directeur et supervise les facteurs ESG à l'échelle de la Banque. Son mandat consiste à fournir une orientation stratégique sur les priorités et les investissements, ainsi qu'à prendre des décisions clés concernant chaque pilier ESG.

Le **comité de gestion des risques d'entreprise**, dirigé par notre chef de la gestion des risques, surveille et supervise tous les risques importants de la Banque, y compris les risques environnementaux, sociaux et climatiques.

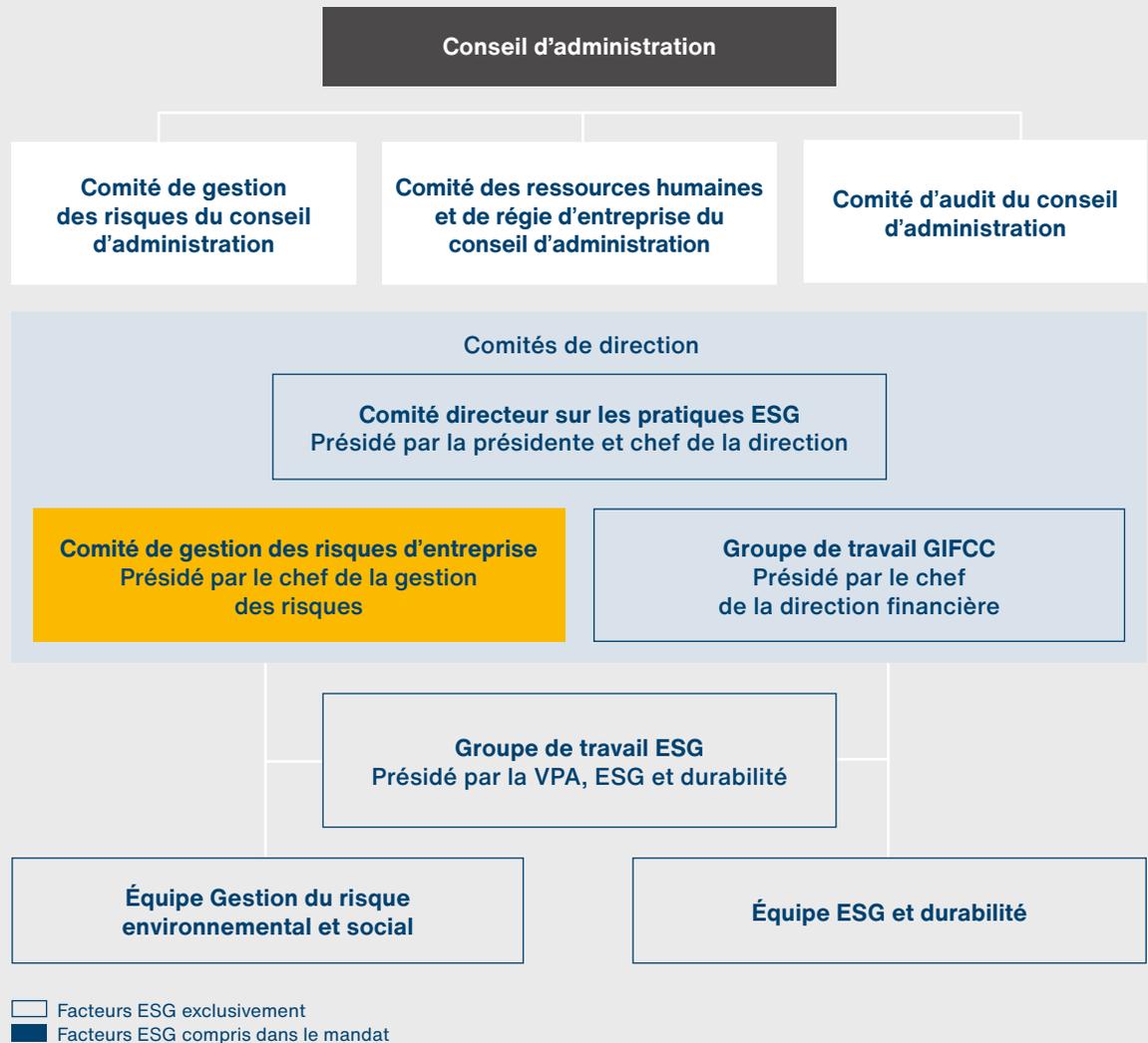
Le **groupe de travail ESG** est un comité opérationnel interfonctionnel chargé de repérer les domaines prioritaires clés pour soutenir la stratégie ESG globale de la Banque.

Le **groupe de travail GIFCC**, présidé par notre chef de la direction financière, prend les principales décisions liées à son cadre. Vous trouverez plus d'information sur le groupe de travail interne GIFCC dans la section Rapport GIFCC de l'annexe, à la page 52.

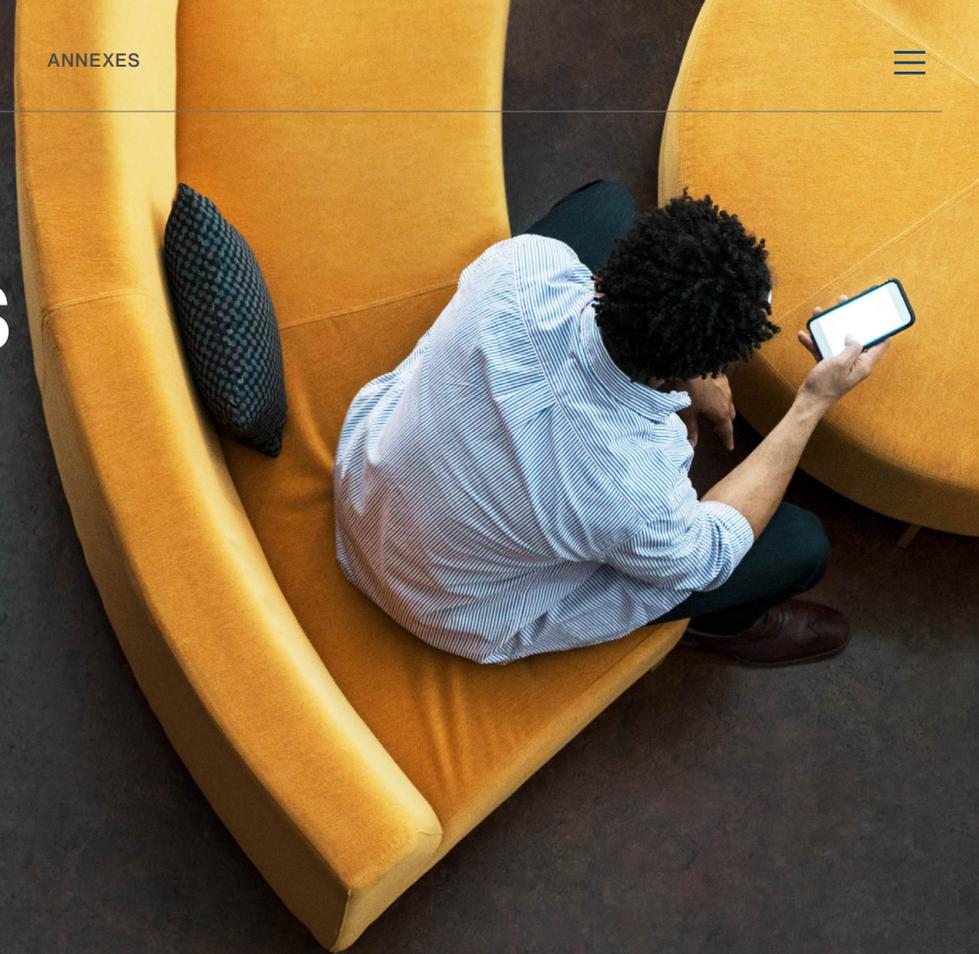
La Banque a créé la fonction **Gestion du risque environnemental et social** en 2022, avec pour mandat de définir et de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques, des politiques, des processus et des pratiques de gouvernance liés aux facteurs environnementaux et sociaux afin de cerner, d'évaluer et de gérer proactivement ces risques et de produire les rapports qui s'y rattachent.

L'équipe **ESG et durabilité** a été formée en 2021. Son mandat consiste à fournir une orientation stratégique sur les facteurs ESG et à favoriser la compréhension et l'intégration des facteurs ESG à travers la Banque par l'entremise du groupe de travail ESG, l'amélioration continue des données et des divulgations ESG de la Banque et la gestion de la stratégie centrale de dons d'entreprise.

En plus des comités de gouvernance, les cadres supérieurs de la Banque Laurentienne sont responsables de facteurs ESG clés. Par exemple en 2022, le vice-président exécutif, chef de l'information et de la technologie était responsable des programmes de cybersécurité et de confidentialité des données ; le vice-président exécutif, Opérations était responsable de nos objectifs de réduction des émissions de portée 1 et de portée 2, et le vice-président exécutif, chef des ressources humaines était responsable des programmes et des objectifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.



Enjeux prioritaires



- 43 Composition du conseil d'administration et rémunération des membres de la haute direction
- 45 Gestion du risque environnemental et social
- 48 Priorités fondamentales

Composition du conseil d'administration et rémunération des membres de la haute direction

Pourquoi c'est important

Nous croyons que la diversité est une force, particulièrement au sein du conseil d'administration. Un conseil d'administration diversifié sur le plan des compétences, de l'expérience, de l'âge, des genres, de la culture et de l'origine ethnique se traduit par une prise de décision, des conseils et une gestion des risques efficaces et équilibrés.

À la Banque Laurentienne, nous avons acquis depuis longtemps une solide réputation en matière de diversité des genres parmi les membres de notre conseil d'administration et nous sommes fiers de notre histoire de premières :

- **En 1997** : La Banque a été la première institution de ce type au Canada à nommer une femme, Jeannine Guillevin Wood, comme présidente du conseil d'administration. Par la suite, Isabelle Courville a été la deuxième femme de l'histoire de notre pays à présider le conseil d'administration, de 2013 à 2019.
- **En 2020** : Nous avons accueilli Rania Llewellyn en tant que présidente et chef de la direction. Rania devenait ainsi la première femme à diriger une grande banque à charte canadienne.

Au cours des huit dernières années, nous avons eu une représentation équilibrée des genres parmi les membres indépendants du conseil d'administration de la Banque. En 2022, la Banque a établi des objectifs pour la diversité du conseil d'administration :

▪ À partir de 2022 :

- Au moins 45 % des membres du conseil d'administration se définissent en tant que femmes ou personnes de genre marginalisé (ce qui inclut les femmes transgenres et cisgenres, ainsi que toutes les personnes trans, bispirituelles et non binaires).
- Toute liste de candidats présentée au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise dans le cadre de la recherche de nouveaux membres du conseil d'administration doit comprendre des candidats issus de la diversité.
- La diversité est fortement prise en compte dans les décisions finales de nomination.

▪ D'ici 2025 :

- Au moins 15 % des membres du conseil d'administration se définissent en tant que membres d'un groupe sous-représenté autre que les femmes cisgenres (2SLGBTQIA+, minorités visibles, Autochtones et personnes en situation de handicap).

Nos régimes de rémunération des dirigeants correspondent aux valeurs de nos actionnaires. Les objectifs d'EDI et les cibles ESG sont compris dans les tableaux de bord de tous les dirigeants pour obtenir des résultats et favoriser leur responsabilisation.

Vous trouverez plus de renseignements sur la rémunération des dirigeants et les objectifs en matière de diversité du conseil d'administration dans notre [Circulaire de sollicitation de procurations de la direction](#).

Gestion du risque environnemental et social

Pourquoi c'est important :

Il est essentiel pour la Banque de gérer les risques afin d'atteindre ses objectifs financiers et de faire en sorte que son profil de risque soit conforme à l'appétit pour le risque qu'elle a défini. Nous appliquons notre cadre de gestion des risques pour promouvoir et maintenir une solide culture de gestion des risques dans toute l'organisation. Les facteurs environnementaux et sociaux sont de plus en plus importants pour de nombreux groupes de parties prenantes. La gestion du risque environnemental et social est un élément important de notre culture et de notre approche de gestion des risques.

Risque environnemental et social

Le risque environnemental et social désigne la possibilité qu'un enjeu environnemental et social associé à la Banque, à un client, à une opération, à un produit, à un fournisseur ou à une activité ait une incidence défavorable sur la situation financière de la Banque, ses activités, sa conformité aux lois et aux règlements ou sa réputation.

- Les facteurs environnementaux comprennent, sans s'y limiter, les changements climatiques, la pollution et la gestion des déchets, l'utilisation des terres et des ressources naturelles, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau ainsi que la réglementation environnementale.
- Le risque climatique, une composante du risque environnemental, se rapporte aux effets physiques et de la transition liés aux changements climatiques.
- Les facteurs sociaux se rapportent, sans s'y limiter, au respect des droits de la personne (dont ceux des peuples autochtones), à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, ainsi qu'à la santé, à la sécurité et au bien-être des collectivités et des employés.

Gouvernance

- En 2022, la Banque a mis sur pied la fonction Gestion du risque environnemental et social. Relevant de la Gestion du risque opérationnel, elle est chargée des fonctions de surveillance du risque environnemental et social. Elle est notamment responsable de l'élaboration et de la mise en place d'un cadre de gestion, de politiques, de processus et de mesures de gouvernance à l'égard du risque environnemental et social, et ce, dans le but de cerner, d'évaluer, de prendre en charge et de documenter ce risque de manière proactive.
- Le risque environnemental et social a été ajouté au registre central des risques qui s'applique à toute l'organisation, qui recense tous les risques qui peuvent peser sur la Banque et détermine leur importance pour celle-ci.
- Nous continuons de sensibiliser notre équipe de la haute direction aux divers enjeux et concepts environnementaux et sociaux. Les divers comités de gestion des risques de la Banque participent à la surveillance et à la supervision des risques environnementaux et sociaux importants. Le comité des risques d'entreprise, présidé par le chef de la gestion des risques, est l'organe directeur principal pour toute question soumise à la décision d'un niveau supérieur. Pour en savoir plus, consultez la section Structure de gouvernance ESG de la Banque à la page 39 du présent rapport.

Détermination et gestion des risques

Nous reconnaissons que les risques environnementaux et sociaux peuvent induire des effets très variés sur nos activités. Nous souhaitons faire évoluer nos capacités en matière de gestion du risque environnemental et social et comprendre les répercussions directes potentielles sur notre organisation et nos activités, mais aussi ses incidences indirectes sur nos clients et fournisseurs.

- Le programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque vise à assurer le maintien des principales activités en cas d'interruption, de façon à réduire les répercussions négatives sur nos clients, nos contreparties et d'autres parties prenantes.
- L'évaluation du risque environnemental est intégrée dans le processus standard de gestion des risques que nous suivons pour presque toutes les activités liées au crédit, à quelques exceptions près. Une évaluation du risque environnemental, effectuée par notre première ligne de défense et confirmée et approuvée par notre deuxième ligne de défense, est incluse dans nos processus d'analyse et de diligence raisonnable lors du financement de projets à grande échelle comportant des enjeux sociaux et environnementaux potentiels. De plus, nous exigeons généralement un rapport environnemental préparé par une société indépendante et accréditée lorsque la Banque détient des biens immobiliers commerciaux en garantie.

- Nous avons défini une ligne directrice concernant le financement dans les secteurs sensibles aux facteurs ESG. Compte tenu de notre faible exposition et des risques climatiques élevés associés à ces secteurs, la Banque Laurentienne a annoncé en décembre 2021 qu'elle ne financera plus directement les projets d'exploration, de production ou de mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz.
- Nous continuons à progresser dans l'évaluation et la divulgation des risques financiers liés au climat, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques. Vous trouverez plus de détails dans la section Rapport GIFCC de l'annexe, à la page 52 du présent rapport.

Surveillance et déclaration des risques

- En 2022, nous avons élaboré et mis en œuvre un tableau de bord qualitatif de gestion du risque environnemental et social, qui sert de mécanisme de surveillance, de supervision et d'escalade des enjeux liés au risque environnemental et social et fournit des mises à jour du programme à la haute direction, y compris au comité de gestion des risques du conseil d'administration.
- Nous continuons de surveiller et d'évaluer proactivement les tendances sectorielles et l'évolution de la réglementation pour mettre à jour notre programme de gestion du risque environnemental et social.
- Nous participons à divers groupes de travail de l'Association des banquiers canadiens pour comprendre les meilleures pratiques de gestion et de déclaration du risque environnemental et social.

Priorités fondamentales

Pourquoi c'est important

Nos priorités ESG comprennent certains sujets qui sont essentiels à notre réussite en tant qu'organisation. Ces sujets demeureront des priorités clés chaque année et, dans le cadre de ceux-ci, nous nous concentrons sur les activités qui auront le plus d'incidence et créeront le plus de valeur pour nos parties prenantes.

Éthique et intégrité

Parce que nos clients nous font confiance pour veiller à leur bien-être financier et les aider à donner vie à leurs espoirs et à leurs rêves, nous accordons la plus grande importance à cette responsabilité. C'est pourquoi nous sommes fermement engagés à respecter les normes d'intégrité et de professionnalisme les plus élevées dans tout ce que nous faisons. Au cours de nos 177 ans d'histoire, nous avons toujours été fiers d'agir avec honnêteté et intégrité dans la gestion de nos affaires et dans le soutien que nous offrons à nos clients. Tous les dirigeants de la Banque partagent une responsabilité collective en matière d'éthique des affaires. Tous nos employés, ainsi que les fournisseurs avec lesquels nous faisons affaire, sont tenus de respecter le strict Code de déontologie qui régit nos actions, et nos administrateurs, leur Code de conduite.

Politiques et codes

De nombreux codes et politiques régissent notre organisation et guident nos actions. La Banque s'engage à faire preuve de transparence et à rendre les politiques pertinentes et les résumés des politiques accessibles en ligne. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre [site Web](#).

Cybersécurité

Le monde devenant de plus en plus numérisé, les institutions financières font l'objet d'une grande attention, particulièrement la façon dont elles gèrent la sécurité des actifs d'information, en particulier les renseignements permettant d'identifier une personne et les autres données sensibles. Qui plus est, la protection de la confidentialité et de la sécurité des renseignements divulgués par les employés, les clients, les fournisseurs et les tiers nous permet d'établir une relation de confiance avec nos parties prenantes.

En tant qu'institution financière, nous devons absolument avoir en place des mécanismes forts pour garantir la confidentialité et la sécurité des données afin de conserver notre licence d'exploitation. Notre Bureau de la sécurité de l'information est formé d'une équipe de spécialistes en cybersécurité chevronnés et dévoués, qui se spécialise également dans le domaine de la consultation, de la transformation et des opérations liées à la sécurité. En 2022, le conseil d'administration a approuvé notre stratégie de cybersécurité et le programme de cybersécurité qui en découle est supervisé par le comité exécutif. Le conseil d'administration et le comité exécutif reçoivent des mises à jour trimestrielles et mensuelles, respectivement, sur le profil de risque cybernétique et l'avancement du programme.

Nous continuons d'investir massivement pour renforcer nos contrôles de sécurité de l'information afin de prévenir et de détecter les cybermenaces et d'y réagir efficacement.

- En 2022, nous avons mis à jour notre programme de transformation de la sécurité en nous concentrant sur cinq piliers clés : Protection des données ; Gestion des identités et des accès ; Gestion des vulnérabilités ; Réponse aux incidents et Formation et sensibilisation. À mesure que nous progressons dans le dossier de la cybersécurité, nous continuerons de mettre l'accent sur ces mesures de contrôle fondamentales pour protéger nos actifs les plus importants.
- L'une de nos plus grandes réalisations en 2022 a été la réduction significative des points d'accès sensibles aux systèmes à travers l'organisation. Cette mesure a eu pour effet de limiter notre surface d'attaque à la fois pour les auteurs de menaces externes et internes. Combinée à l'évolution en continu de la maturité de nos mesures de prévention des pertes de données, la confidentialité et l'intégrité de nos données les plus sensibles sont mieux protégées.

- Bien que la plupart de nos mécanismes de contrôle soient exécutés en arrière-plan, nous parlons également de cybersécurité ouvertement dans nos cours de formation continue et campagnes de sensibilisation. Chaque année, nous donnons à tous les employés une formation sur les meilleures pratiques en matière de sécurité, ainsi qu'une formation ciblée à nos cinq principaux groupes d'employés les plus à risque. Cette année, nos employés ont obtenu le taux de clics le plus bas et le taux de déclaration le plus élevé aux simulations d'hameçonnage, ce qui a directement contribué à améliorer notre situation en matière de sécurité. Les résultats de nos tests réguliers d'hameçonnage (dans lesquels nous dépassons nos objectifs ambitieux) sont transmis aux chefs de service, qui les examine afin que les communications et les attentes soient cohérentes dans toute l'organisation.
- Enfin, dans un esprit de résilience opérationnelle, nous avons défini un portrait de notre entreprise minimum viable qui énumère les systèmes requis pour poursuivre nos activités en cas de sinistres, comme une attaque au rançongiciel. Nous nous concentrerons sur la résilience de ces systèmes essentiels et nous nous affairons à définir des processus de reprise à la suite d'un incident de cybersécurité plus solides.

Nous continuons de nous améliorer, mais nous sommes extrêmement fiers de nos réalisations à ce jour. Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes convaincus que nos investissements dans l'équipe et les technologies amélioreront notre capacité à détecter les nouvelles cybermenaces et à y réagir.

Confidentialité

À la Banque Laurentienne, nous respectons la vie privée de nos clients et tenons à protéger les renseignements personnels qu'ils nous confient. Notre engagement est à la base de notre mode d'exploitation et se reflète dans notre gestion prudente du risque d'atteinte à la vie privée en dépit des risques changeants et de la modification constante de la réglementation.

Le Bureau de la protection de la vie privée de la Banque Laurentienne fait partie du groupe Conformité réglementaire. Le chef de la protection de la vie privée est responsable des fonctions générales de gouvernance de la confidentialité qui s'appliquent à tous les renseignements personnels que nous recueillons et traitons ou qui sont recueillis et traités en notre nom, indépendamment du territoire. Des agents de la protection de la vie privée désignés sont chargés de fournir des directives sur la protection de la vie privée à tous les secteurs de l'organisation. Notre programme de protection des renseignements personnels tient compte des exigences juridiques et réglementaires applicables et comprend des mesures de sécurité (également mentionnées à la section Cybersécurité à la page 49). Dans la [Déclaration de confidentialité](#) de la Banque Laurentienne, nous expliquons comment nous recueillons, utilisons, partageons, protégeons et conservons les renseignements personnels.

Tous les employés et travailleurs contractuels doivent suivre une formation sur la protection des renseignements personnels dans le cadre de leur intégration, puis chaque année par la suite. Cette formation est complétée par une attestation de conformité annuelle à notre Code de déontologie, qui prévoit des obligations en matière de protection des renseignements personnels.

La Banque Laurentienne n'a pas été victime d'atteinte importante aux renseignements personnels en 2022. Nous gérons les plaintes et incidents réels et potentiels liés à la confidentialité en suivant les processus établis. Nous avons amélioré notre programme de protection des renseignements personnels pour bonifier et normaliser notre plan d'intervention et notre registre en cas d'atteinte aux renseignements personnels.

Annexes

- 52 Rapport GIFCC
- 61 Indice SASB
- 66 Déclaration annuelle – Index et tableaux
- 73 Tableaux de données et déclarations réglementaires



Rapport GIFCC

Les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) ont d'abord été publiées en 2017 afin de fournir un cadre de travail cohérent pour évaluer les effets des changements climatiques et les mesures à prendre et depuis, elles ont été largement utilisées dans plusieurs industries et secteurs. La Banque Laurentienne s'est engagée à adopter les recommandations du GIFCC et divulgue pour la deuxième fois l'information pour l'année 2022.

Aperçu

Dans la section ci-dessous, nous faisons état de notre situation actuelle sur les thèmes du GIFCC : gouvernance, stratégie, gestion des risques et mesures et cibles. Nous avons inclus les facteurs climatiques dans notre nouveau plan stratégique qui a été annoncé en décembre 2021. En 2022, nous nous sommes principalement appliqués à établir la fonction Gestion du risque environnemental et social à la Banque en mettant à jour notre feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC et en offrant de la formation sur notre approche ainsi que les répercussions, occasions et risques liés au climat.



Gouvernance

À la Banque Laurentienne, nous gagnons, depuis 177 ans, la confiance de nos parties prenantes en bâtissant notre entreprise sur des principes solides et des valeurs éthiques qui guident nos actions. Notre approche à l'égard de la gouvernance d'entreprise est bien ancrée dans les meilleures pratiques en matière de politiques, de processus et de relations pour gérer les risques de manière efficace et diriger nos activités avec transparence et intégrité. En 2021, les mandats du conseil d'administration de la Banque et de ses comités ont été mis à jour afin de préciser la surveillance des facteurs ESG, y compris des facteurs climatiques. Nous faisons état des risques et des occasions liés aux changements climatiques dans la catégorie Environnement de la gestion et de la surveillance des facteurs ESG. De plus amples renseignements sur la supervision des facteurs ESG par le conseil d'administration se trouvent à la 40 du présent rapport.

Voici des exemples de la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent éclairer les discussions du conseil d'administration :

Conseil d'administration : Le conseil d'administration de la Banque reçoit une mise à jour sur les facteurs ESG ainsi que sur les progrès réalisés par rapport à la feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC de la Banque à chaque réunion trimestrielle. La formation sur les changements et les risques climatiques était également au programme de la journée de formation annuelle du conseil en juin 2022.

Comité de gestion des risques : supervise l'intégration des principes ESG, y compris le risque lié au climat, dans le cadre d'appétit et de gestion des risques de la Banque.

Comité des ressources humaines et de régie d'entreprise : approuve les objectifs des membres du comité exécutif de la Banque qui incluent maintenant des objectifs ESG pour chaque membre du comité.

Comité d'audit : recommande au conseil d'administration l'approbation de l'information financière divulguée à l'égard des principes ESG, y compris dans notre divulgation GIFCC.

En 2021, la Banque Laurentienne a établi une structure de gouvernance claire à l'égard des principes ESG et des recommandations du GIFCC pour assurer leur intégration à l'échelle de la Banque. De plus amples renseignements sur la supervision des facteurs ESG par la direction se trouvent à la page 40 du présent rapport.

Voici des exemples de la manière dont les risques et les occasions liés aux changements climatiques peuvent éclairer les discussions :

Comité exécutif : La présidente et chef de la direction souligne l'importance de ce travail pour la stratégie de la Banque en agissant à titre de championne ESG. Le comité exécutif remplit les fonctions de comité directeur sur les pratiques ESG et reçoit régulièrement des mises à jour sur les facteurs ESG, y compris des questions liées au climat. Les renseignements sur les facteurs ESG, y compris les questions climatiques, ont été utilisés lors de l'examen stratégique réalisé à l'échelle de la Banque au cours de l'exercice 2021. De plus amples renseignements sur l'incidence de ces questions se trouvent à la section Stratégie de notre Rapport GIFCC. Le tableau de bord de chaque membre du comité exécutif comprend des objectifs ESG communs et individuels. Ces objectifs sont arrimés à la feuille de route et aux priorités du GIFCC, s'il y a lieu.

Groupe de travail GIFCC : Le groupe de travail GIFCC est présidé par le chef de la direction financière et il est composé du chef de la gestion des risques et de représentants du Bureau de la direction, des Finances et de la Gestion des risques. Il se réunit chaque mois et son mandat consiste à prendre les principales décisions à l'égard de l'information financière relative aux changements climatiques. Au cours des réunions, les membres passent en revue les mises à jour réglementaires, la formation sur les enjeux climatiques, les développements dans le secteur financier, les rapports d'évolution sur les risques internes liés aux changements climatiques et les évaluations des occasions et prennent des décisions à l'égard des principales composantes de la feuille de route pour l'adoption des recommandations du GIFCC.

Le **comité de gestion des risques d'entreprise**, dirigé par notre chef de la gestion des risques, surveille et supervise tous les risques importants de la Banque, y compris les risques liés au climat. Depuis le quatrième trimestre de l'exercice 2022, des rapports trimestriels sont produits pour informer le comité des facteurs liés au risque environnemental (y compris le climat) et social et des mises à jour du programme.

Le **service ESG et durabilité** : En octobre 2021, la Banque Laurentienne a embauché une vice-présidente adjointe, ESG et durabilité pour élaborer et mettre en œuvre les politiques, la stratégie et la feuille de route concernant les facteurs ESG et faire état des progrès afférents.

Nouveau service Gestion du risque environnemental et social : En mars 2022, la Banque Laurentienne a créé un poste de directeur principal, Gestion du risque environnemental et social pour définir et mettre en œuvre des processus de gestion des risques afin de cerner, d'évaluer et de soutenir la gestion et la déclaration des risques climatiques.

Stratégie

Décrire les risques et les occasions liés aux changements climatiques déterminés par l'organisation à court, à moyen et à long terme.

Le secteur bancaire est exposé à la fois aux risques physiques découlant des phénomènes météorologiques extrêmes et des conséquences chroniques des changements climatiques, ainsi qu'aux risques de transition liés au passage à une économie neutre en carbone. Parallèlement, les institutions financières ont un important rôle à jouer pour soutenir les clients au cours de cette transition. La Banque Laurentienne évalue ces risques et occasions en fonction de ses lignes d'affaires et de sa couverture géographique.

En 2022, nous nous sommes livrés à un exercice qualitatif de recensement des risques climatiques pour établir un portrait des risques climatiques pertinents à l'échelle de l'entreprise en utilisant la taxonomie des risques climatiques du GIFCC. Ce travail contribuera à intégrer continuellement les risques climatiques dans les processus de gestion des risques d'entreprise. Des renseignements supplémentaires sur ce recensement des risques climatiques se trouvent à la section Gestion des risques du Rapport GIFCC de l'annexe.

Décrire l'impact des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.

Le comité exécutif de la Banque Laurentienne remplit les fonctions de comité directeur sur les pratiques ESG, ce qui permet d'intégrer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG et au climat au processus de planification stratégique. En 2022, le comité exécutif a continué d'exécuter le plan stratégique triennal de la Banque, annoncé à l'occasion de la Journée des investisseurs en décembre 2021, pour assurer une croissance durable et rentable à long terme. Les critères ESG sont liés à la rémunération de tous les membres du comité exécutif, y compris les critères liés aux changements climatiques suivants pour les portefeuilles pertinents :

- Calcul des émissions financées pour un portefeuille de prêts
- Établissement d'un objectif de réduction de nos émissions de GES opérationnelles
- Mise en œuvre de l'engagement à ne pas financer directement les projets d'exploration, de production ou de mise en valeur du charbon, du pétrole et du gaz qui a été annoncé en 2021
- Progrès réalisés dans la feuille de route de la Banque pour l'adoption des recommandations du GIFCC

Le premier Cadre d'obligations durables de la Banque, publié en octobre 2022, englobe les catégories d'actifs admissibles fondées sur les occasions liées aux changements climatiques, notamment l'énergie renouvelable, les bâtiments écologiques, l'efficacité énergétique et le transport à faible émission de GES.

La Banque Laurentienne continue d'adopter un modèle de travail hybride, privilégiant le télétravail. En plus de répondre aux préférences des employés, ce changement permet de réduire les émissions produites par les déplacements des employés.

Consultez la section Gestion des risques du Rapport GIFCC pour obtenir de plus amples renseignements sur la fonction Gestion du risque environnemental et social et le travail entrepris pour intégrer les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques climatiques, dans nos processus de gestion des risques et nos pratiques de gouvernance. Ce travail servira aussi à éclairer les futures décisions stratégiques.

Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation en considérant différents scénarios climatiques, y compris un scénario de réchauffement climatique de 2 °C ou moins.

La Banque Laurentienne n'a pas encore commencé à analyser les scénarios climatiques. En 2022, nous avons commencé à établir une base de référence pour les émissions financées de portée 3 et à conclure des partenariats qui faciliteront l'analyse des scénarios au cours des années à venir.

Gestion des risques

La direction de la Banque est déterminée à promouvoir une culture de gestion des risques à l'échelle de l'organisation. Pour ce faire, il faut donner le ton à partir du sommet en insistant sur l'importance de la culture du risque et communiquer ce message au moyen d'une structure globale de gouvernance des risques et du cadre d'appétit des risques.

La Banque reconnaît l'importance des pratiques et des processus de gestion des risques climatiques. En 2022, elle a formé l'équipe Gestion du risque environnemental et social pour définir et améliorer nos capacités de détermination, d'évaluation et de gestion des risques climatiques et des répercussions qui s'y rattachent. Nous avons commencé à enchâsser les facteurs environnementaux et climatiques dans les processus de gestion des risques et les pratiques de gouvernance de l'organisation :

- Ajout du risque environnemental et social au registre central des risques qui s'applique à toute l'organisation, qui recense tous les risques susceptibles de peser sur la Banque. La Banque Laurentienne considère les risques climatiques comme un sous-ensemble du risque environnemental.
- Préparation et mise en œuvre d'un tableau de bord qualitatif du risque environnemental et social pour informer, tous les trimestres, le comité de gestion des risques d'entreprise et le comité de gestion des risques du conseil d'administration des enjeux climatiques importants et des mises à jour du programme.

- Réalisation d'un exercice de recensement des risques climatiques pour dresser une première liste des risques climatiques qui permet d'avoir une compréhension qualitative des répercussions des risques climatiques sur la Banque, ses actifs et ses clients.

Décrire les processus de l'organisation pour cerner, évaluer et gérer les risques liés au climat.

La Banque considère les risques climatiques comme un sous-ensemble du risque environnemental. Conformément aux recommandations du GIFCC, la Banque définit les risques climatiques comme un risque de transition qui découle du passage à une économie à faible émission de carbone et un risque physique qui découle des répercussions des changements environnementaux et climatiques et des régimes climatiques.

<p>Risques de transition</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Risque juridique et lié aux politiques</i> : effets néfastes attribuables aux politiques limitant les émissions de carbone ou politiques semblables (p. ex., au moyen de plafonds rigoureux sur les émissions ou de la tarification du carbone) ou risque de litige en raison du défaut de transition à une économie à faible émission de carbone ou d'une divulgation insuffisante. ▪ <i>Risque technologique</i> : cessation de l'utilisation de systèmes existants en raison de percées technologiques, créant dans la foulée des gagnants et des perdants, et une obligation de coût (pour mettre en œuvre des technologies à faible émission de carbone). ▪ <i>Risque de marché</i> : effets néfastes des modifications de l'offre et de la demande pour certains biens, produits et services à la suite du passage à une économie à faible émission de carbone. ▪ <i>Risque de réputation</i> : changement de la perception des clients ou de la collectivité à l'égard de la contribution ou de l'abstention d'une organisation à opérer la transition vers une économie à faible teneur en carbone.
<p>Risques physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Risque élevé</i> : effets néfastes de la fréquence accrue et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les cyclones, les ouragans ou les inondations. ▪ <i>Risque chronique</i> : effets négatifs des changements à long terme des régimes climatiques (p. ex., hausse soutenue des températures) pouvant entraîner la hausse du niveau des mers ou des vagues de chaleur chroniques.

Les facteurs associés aux risques de transition et physiques peuvent avoir des conséquences très variées sur nos activités commerciales et celles de nos clients et fournisseurs. Le tableau ci-dessous illustre comment les risques climatiques pourraient influencer sur certains de nos risques importants.

PRINCIPALE CATÉGORIE DE RISQUE	DESCRIPTION DES RISQUES CLIMATIQUES	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES
Risque opérationnel	Possibilité de risques physiques, comme des phénomènes météorologiques plus fréquents et plus intenses, influant sur notre résilience opérationnelle (interruption des activités, dommages aux biens physiques et interruption de notre chaîne d'approvisionnement).	Le programme de gestion de la continuité des affaires de la Banque prévoit le rétablissement, le maintien et la gestion des opérations et des processus essentiels en cas d'interruption des activités.
Risque lié à la conformité de la réglementation	Risque découlant de notre incapacité à nous conformer aux nouvelles exigences réglementaires liées au climat et aux mesures correctives qui s'y rattachent. En outre, la Banque peut être exposée à un risque juridique accru en raison de son incapacité réelle ou perçue à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à s'y adapter.	La Banque surveille et évalue proactivement l'évolution des tendances sectorielles et de la réglementation pour étayer ses processus de gestion des risques climatiques au besoin.
Risque de réputation	Risque découlant du sentiment négatif des parties prenantes, de nos clients ou fournisseurs à l'endroit de la Banque pour sa gestion des risques et occasions liés au climat.	Les enjeux émergents sont gérés par l'entremise de forums de gouvernance, y compris le comité de gestion du risque opérationnel.
Risque stratégique	Les risques stratégiques peuvent découler d'hypothèses erronées, de réactions au mauvais moment ou d'une mauvaise exécution en ce qui a trait aux risques, occasions et attentes changeantes des clients en matière de climat.	Le comité directeur sur les pratiques ESG de la Banque supervise l'intégration des risques et des occasions liés aux facteurs ESG et au climat dans le processus de planification stratégique.
Risque de crédit	Risque de perte financière découlant de l'incapacité d'un emprunteur ou d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations financières ou contractuelles en raison des conséquences négatives des risques physiques ou de transition liés au climat sur leur santé financière.	La Banque a conçu une carte des risques climatiques ; celle-ci constitue un cadre qui lui permet de comprendre de façon qualitative les répercussions possibles des risques de transition et physiques sur nos portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires résidentiels.



Carte des risques climatiques

En 2021, la Banque a réalisé, au niveau sectoriel, une évaluation des risques liés aux changements climatiques pour ses portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts hypothécaires résidentiels. La carte des risques climatiques a permis à la Banque d'obtenir une compréhension qualitative de son exposition aux risques et occasions liés aux changements climatiques dans l'ensemble de son portefeuille de prêts, ainsi que de l'orienter sur les domaines prioritaires en matière de facteurs environnementaux et sociaux.

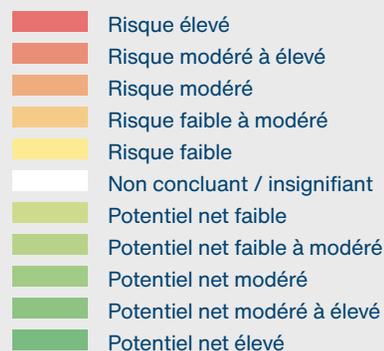
Lors de l'évaluation des risques et des occasions de chaque secteur en utilisant une approche qualitative, les risques de transition ont été évalués selon le scénario de réchauffement de 1,5 à 2 °C d'ici 2050 et les risques physiques, selon le scénario de réchauffement de 3,5 à 4 °C d'ici 2050.

Outre les risques, la transition à une économie faible en carbone peut également présenter des occasions pour les secteurs d'affaires. Par exemple, certains secteurs peuvent bénéficier d'une demande accrue pour divers produits ou services, d'une revalorisation des actifs, de subventions gouvernementales, de technologies qui font baisser les prix ou présentent un avantage concurrentiel, ou de nouvelles préférences des consommateurs. Lorsque ces occasions surpassent les risques, elles sont considérées comme ayant une incidence positive, comme l'indique la partie ombragée en vert dans le tableau ci-dessous.

Les risques évalués reflètent les risques de l'ensemble du secteur et ne reflètent pas nécessairement les risques directs de la Banque. Cette évaluation initiale des risques évoluera et facilitera l'intégration des risques climatiques dans notre approche globale de gestion des risques.

Pour en savoir plus sur la façon dont la Banque détermine, évalue et gère les risques, y compris les risques climatiques, consultez le Rapport annuel 2022, à partir de la page 80.

Recensement général des risques climatiques par secteur de clientèle, selon l'exposition du portefeuille de prêts¹



¹ Exposition du portefeuille de prêts au 31 octobre 2022. Le tableau n'inclut pas les secteurs suivants : « Autres services (sauf les administrations publiques) », « Services administratifs, services de gestion des déchets et services d'assainissement », « Administration publique », « Services d'enseignement », « Services professionnels, scientifiques et techniques », « Services d'hébergement et de restauration », « Arts, spectacles et loisirs », « Fabrication – Alimentation, boissons, tabac, plastique, caoutchouc, bois, papier, meubles, produits chimiques, textile, autres », « Secteurs de l'information et de la culture ». L'exposition du portefeuille de prêts aux secteurs respectifs est minime (total combiné de 1,8 %) et il n'y a aucune exposition importante aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. Le tableau ne tient pas compte des prêts personnels qui représentent 8,7 % de l'exposition totale du portefeuille de prêts.

SECTEUR	EXPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS (%)	RISQUE DE TRANSITION				RISQUE PHYSIQUE	
		Risque juridique et lié aux politiques	Risque technologique	Risque de marché	Risque de réputation	Risque élevé	Risque chronique
Prêts hypothécaires résidentiels	43,0 %					Risque élevé	Risque chronique
Immobilier, location et location à bail	17,5 %	Risque modéré		Risque faible à modéré		Risque élevé	Risque chronique
Commerce de détail – concessionnaires de véhicules et de pièces automobiles et autres (sans émissions de carbone)	11,7 %	Risque faible à modéré		Risque faible à modéré	Risque faible à modéré	Risque modéré	Risque chronique
Construction	9,5 %	Risque modéré		Potentiel net faible à modéré		Risque modéré	Risque chronique
Transport et entreposage	2,7 %	Risque élevé	Potentiel net faible à modéré	Risque modéré		Risque modéré	Risque chronique
Gestion de sociétés et d'entreprises et finance	1,6 %	Risque modéré	Risque faible à modéré	Risque faible à modéré	Risque modéré	Risque modéré	Risque chronique
Soins de santé et assistance sociale	1,3 %					Risque modéré	Risque chronique
Commerce de gros	1,0 %	Risque faible à modéré	Potentiel net faible à modéré	Risque faible à modéré		Risque modéré	Risque chronique
Services publics	0,5 %	Risque élevé	Risque modéré	Risque élevé	Risque modéré	Risque modéré	Risque chronique
Fabrication – transport	0,2 %	Risque modéré	Risque modéré	Risque modéré		Risque modéré	Risque chronique
Fabrication – première transformation des métaux	0,2 %	Risque élevé	Risque modéré	Risque modéré		Risque modéré	Risque chronique
Assurance	0,1 %	Risque faible à modéré		Potentiel net faible à modéré	Risque faible à modéré	Risque modéré	Risque chronique
Extraction minière et exploitation en carrière	0,1 %	Risque élevé		Potentiel net modéré à élevé	Risque modéré	Risque modéré	Risque chronique
Commerce de détail – stations-service	0,1 %	Risque élevé	Risque modéré	Risque élevé	Risque modéré	Risque modéré	Risque chronique
Cultures agricoles et élevage	0,1 %	Risque modéré	Potentiel net faible à modéré	Potentiel net modéré		Risque modéré	Risque chronique
Pêche, chasse et piégeage	0,1 %	Risque faible à modéré				Risque modéré	Risque chronique
Foresterie	< 0,05 %	Risque faible à modéré		Potentiel net modéré		Risque modéré	Risque chronique
Extraction de pétrole et de gaz	– %	Risque élevé	Risque modéré	Risque élevé	Risque modéré	Risque modéré	Risque chronique

Mesures et cibles

Communiquer les émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3, et les risques connexes.

En utilisant l'approche et les outils du Protocole des gaz à effet de serre, la Banque Laurentienne a calculé les émissions de GES de portée 1 et de portée 2 de l'ensemble de ses activités, ainsi que les émissions des déplacements d'affaires de portée 3 et les émissions financées de portée 3 de la catégorie d'actif Biens immobiliers. Nous continuerons de parfaire ces calculs et de réduire les hypothèses requises dans les années à venir. Des renseignements supplémentaires sur nos calculs liés à la consommation d'énergie, aux émissions de GES et aux déplacements se trouvent à l'annexe à la page 78.

ÉMISSIONS DE GES	2022	2021*	UNITÉ
Portée 1	130 ✓	83	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon l'établissement)	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon le marché)	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Total des émissions de GES de portée 1 et de portée 2 (selon l'établissement)	1 097 ✓	1 066	tonnes éq. CO₂
Portée 3 (déplacements d'affaires)	399	122	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (émissions financées, biens immobiliers)		47 833	tonnes éq. CO ₂
Qualité moyenne des données pour la catégorie d'actif Biens immobiliers		4,2	

* Les émissions de 2021 ont été revues depuis les déclarations antérieures en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodes de calcul.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la page 4.

Décrire les objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés aux changements climatiques, ainsi que sa performance par rapport aux objectifs.

La Banque Laurentienne a fixé un objectif de réduction absolue de 35 % de ses émissions de GES de portée 1 et de portée 2 d'ici 2030 par rapport à 2022, conformément à l'ambition de l'initiative du Science-Based Targets (SBTi) consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Indice SASB

La Banque Laurentienne a commencé à définir ses divulgations selon les normes de l'industrie publiées par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB).

Les normes élaborées par le SASB, un organisme sans but lucratif indépendant, utilisent une approche fondée sur des preuves et l'information du marché pour aider les entreprises et les investisseurs à déterminer le sous-ensemble des critères ESG qui sont pertinents pour chaque industrie.

En 2021, le SASB a fusionné avec l'International Integrated Reporting Council (IIRC) pour former la Value Reporting Foundation. La Value Reporting Foundation est un organisme sans but lucratif qui continue de soutenir les normes du SASB.

Quatre normes du SASB portent sur des éléments des lignes d'affaires de la Banque Laurentienne : Services aux entreprises, Financement à la consommation, Services bancaires d'investissement et courtage et Financement hypothécaire. Lorsque les critères s'appliquent à plusieurs lignes d'affaires, nous les avons combinées dans le tableau ci-dessous :

Secteurs multiples

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE SASB	RÉPONSE
Diversité et inclusion des employés	Pourcentage de représentation par sexe et groupe racial ou ethnique pour (1) les dirigeants, (2) les cadres non-dirigeants, (3) les professionnels et (4) tous les autres employés	FN-IB-330a.1	Se reporter à la page 74 du présent Rapport ESG, à la page 25 de la Circulaire de sollicitation de procurations de la direction et au résumé de la politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion sur notre site Web.
Éthique des affaires et pratiques commerciales	Montant total des pertes monétaires à la suite de poursuites judiciaires liées à la fraude, au délit d'initié, aux pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à la manipulation du marché, aux fautes professionnelles ou à d'autres lois ou règlements connexes du secteur financier	FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1	Pour une description des principales procédures juridiques auxquelles la Banque est partie, voir la page 158 de notre Rapport annuel 2022. Nous ne divulguons pas le montant total des pertes monétaires
	Montant total des pertes monétaires imputables aux poursuites judiciaires liées à la vente et à la prestation de produits	FN-CF-270a.5	
	Description des politiques et des procédures de dénonciation	FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2	Un résumé de la Politique sur la dénonciation se trouve à la page Les politiques de la Banque Laurentienne du site Web public. La Banque a amélioré son processus de soumission d'avis de dénonciation de façon anonyme à Connexions ClearView, un prestataire de services tiers indépendant. De plus amples renseignements sur Connexions ClearView figurent dans le document Politique sur la dénonciation et ligne téléphonique de signalement .
	Description de l'approche pour renseigner les clients sur les produits et services	FN-AC-270a.3	Se reporter au Code de déontologie de la Banque Laurentienne et au résumé de la Politique sur le marketing responsable .

Services aux entreprises

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE SASB	RÉPONSE
Mesures associées aux activités	(1) Nombre et (2) montant des prêts par segment : (a) particuliers, (b) PME et (c) grandes entreprises	FN-CB-000.B	<p>La Banque Laurentienne déclare la répartition des prêts par portefeuille de crédit et par industrie. Se reporter au tableau 21 à la page 57 du Rapport annuel.</p> <p>La Banque déclare aussi le montant de financement par emprunt offert aux entreprises et le nombre d'entreprises ayant eu droit à ce type de financement, par province. Se reporter à la page 68 du présent rapport.</p>
Sécurité des données	Description de l'approche pour repérer et gérer les risques liés à la sécurité des données	FN-CB-230a.2	Se reporter à la section Cybersécurité, à la page 49 du présent rapport.
Inclusion financière et renforcement des capacités	Nombre de comptes chèques personnels sans frais fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés	FN-CB-240a.3	Se reporter à la page 69 du présent rapport (Accès aux services bancaires) pour connaître les types de comptes sans frais et de comptes à frais modiques offerts par la Banque Laurentienne. Nous ne déclarons pas le nombre de ces comptes fournis à des clients auparavant sous-bancarisés ou non bancarisés.
Intégration des facteurs ESG	Risque de crédit commercial et industriel, par industrie	FN-CB-410a.1	La Banque Laurentienne déclare la répartition des prêts par portefeuille de crédit et par industrie. Se reporter au tableau 21 à la page 57 du Rapport annuel.
	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG aux analyses de crédit	FN-CB-410a.3	Se reporter à la page 45 (Gestion du risque environnemental et social) et à la page 52 (Rapport GIFCC – Gestion des risques) du présent rapport.

Financement à la consommation

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE SASB	RÉPONSE
Mesures associées aux activités	Nombre de (1) comptes de carte de crédit et de (2) comptes de carte de débit prépayée	FN-CF-000.B	Au 31 octobre 2022, la Banque Laurentienne comptait environ 140 000 comptes actifs de carte de crédit.
Confidentialité des données des clients	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires	FN-CF-220a.1	<p>La Banque Laurentienne ne déclare pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements sont utilisés à des fins secondaires.</p> <p>Se reporter au résumé de la Politique sur la protection des renseignements personnels et au résumé de la Politique sur la sécurité de l'information sur le site Web de la Banque pour plus en savoir plus sur la collecte et la protection des données des clients. La Banque se conforme aux lois et règlements sur la protection des renseignements personnels applicables dans les territoires où elle exerce ses activités.</p>

Services bancaires d'investissement et de courtage

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE SASB	RÉPONSE
Intégration des facteurs ESG	Revenus tirés (1) des opérations de souscription, (2) des services-conseils et (3) des opérations de titrisation intégrant les facteurs ESG, par industrie	FN-IB-410a.1	Consulter la section Produits durables et technologies plus propres à la page 18 du présent rapport pour en savoir plus sur certaines activités de financement durable.
Intégrité professionnelle	Description de l'approche pour garantir l'intégrité professionnelle, y compris l'obligation de diligence	FN-IB-510b.4	Le Code de déontologie de la Banque Laurentienne met de l'avant les normes d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité qui doivent dicter la conduite de tous les employés de la Banque. Il comprend les règles supplémentaires spécifiques au secteur de trésorerie et des marchés des capitaux.

Financement hypothécaire

SUJET	MESURE COMPTABLE	CODE SASB	RÉPONSE
Mesures associées aux activités	(1) Nombre et (2) montant des prêts hypothécaires établis par catégorie : (a) résidentiel et (b) commercial	FN-MF-000.A	<p>La Banque Laurentienne déclare le montant total des prêts hypothécaires résidentiels. Se reporter à la page 7 du document Informations additionnelles – Quatrième trimestre 2022 (Bilan consolidé), accessible sur notre site Web.</p> <p>La Banque ne déclare pas le nombre ni le montant des prêts hypothécaires établis.</p>
Pratiques discriminatoires en matière d'octroi de crédit	(1) Nombre, (2) montant et (3) ratio prêt-valeur moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés (a) aux emprunteurs appartenant à un groupe minoritaire et (b) à tous les emprunteurs, selon que la cote FICO est supérieure ou inférieure à 660	FN-MF-270b.1	La Banque Laurentienne déclare le montant des prêts hypothécaires assurés et non assurés et le ratio prêt-valeur des marges de crédit hypothécaire et des prêts hypothécaires résidentiels non assurés nouvellement montés et acquis. Se reporter à la page 19 du document Informations additionnelles – Quatrième trimestre 2022 (Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaire) accessible sur notre site Web. Il n'est présentement pas permis de collecter les données basées sur le statut de minorité.
	Description des politiques et des procédures pour assurer l'octroi non discriminatoire de prêts hypothécaires	FN-MF-270b.3	Le <u>Code de déontologie</u> de la Banque Laurentienne met de l'avant les normes d'éthique, d'honnêteté et d'intégrité qui doivent dicter la conduite de tous les employés de la Banque.

Déclaration annuelle – Index et tableaux

La présente Déclaration annuelle donne un aperçu des contributions à l'économie et à la société canadiennes de la Banque Laurentienne et de ses filiales établies au Canada.

La Banque se conforme ainsi aux exigences du Règlement sur la déclaration annuelle du gouvernement fédéral canadien et du paragraphe 627.996 (1) de la *Loi sur les banques* (Canada) pour l'exercice 2022 (1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022). La Déclaration annuelle inclut également notre divulgation conformément au Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés.

Liste des filiales

Se reporter à la page 4 du présent document.

Dons et bénévolat des employés

Consultez la page 37 pour la description de notre programme de dons d'entreprise, y compris les occasions pour les employés de faire des dons et du bénévolat.

Développement des collectivités, dons de bienfaisance et activités philanthropiques

Consultez la page 34 pour la description de notre programme de dons d'entreprise.

Financement par emprunt à des entreprises situées au Canada

Total des sommes autorisées au cours de l'exercice se terminant le 31 octobre 2022, en dollars canadiens

PROVINCE		0 à 24 999 \$	25 000 \$ à 99 999 \$	100 000 \$ à 249 999 \$	250 000 \$ à 499 999 \$	500 000 \$ à 999 999 \$	1 000 000 \$ à 4 999 999 \$	5 000 000 \$ ou plus	TOTAL
Alberta	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	726 750	15 652 995	353 655 372	370 035 117
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	1	7	15	23
Colombie-Britannique	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	691 282	14 826 432	458 378 989	473 896 703
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	1	4	21	26
Manitoba	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	860 000	8 558 332	106 080 000	115 498 332
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	1	3	3	7
Nouveau-Brunswick	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	–	1 668 750	–	1 668 750
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	–	1	–	1
Nouvelle-Écosse	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	–	4 305 000	10 125 000	14 430 000
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	–	2	1	3
Ontario	Montant de financement par emprunt	–	75 000	236 897	1 817 636	7 094 167	138 262 734	2 688 196 727	2 835 683 160
	Nombre d'entreprises	–	1	1	5	11	50	105	173
Québec	Montant de financement par emprunt	77 938	2 310 060	9 278 809	27 756 306	81 342 226	626 597 829	2 033 213 698	2 780 576 866
	Nombre d'entreprises	6	43	53	77	110	285	128	702
Saskatchewan	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	–	–	9 320 000	9 320 000
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	–	–	1	1
Terre-Neuve-et-Labrador	Montant de financement par emprunt	–	–	–	–	–	–	33 233 575	33 233 575
	Nombre d'entreprises	–	–	–	–	–	–	2	2
Total	Montant de financement par emprunt	78 189	2 385 060	9 515 705	29 573 942	90 714 425	809 872 072	5 692 203 361	6 634 342 755
	Nombre d'entreprises	7	44	54	82	124	352	276	939

Accès aux services bancaires

Nous sommes fiers d'offrir à nos clients des forfaits et services bancaires diversifiés pour répondre à une multitude de besoins. Pour en savoir davantage, visitez le www.banquelaurentienne.ca.

Pour les personnes à faible revenu :

- un forfait bancaire à frais modiques donnant droit à 12 opérations mensuelles gratuites ;
- un forfait bancaire sans frais pour les aînés recevant le Supplément de revenu garanti (SRG) ou pour les bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI).

Pour les jeunes :

- un forfait sans frais donnant droit à un nombre illimité d'opérations par mois pour les moins de 18 ans ;
- un forfait sans frais de 20 opérations par mois pour les étudiants de 16 à 25 ans.

Pour les aînés :

- un forfait gratuit donnant droit à quatre opérations par mois pour les personnes de 65 ans et plus ;
- le programme Avantage 60+ accordant un rabais sur trois de nos forfaits transactionnels les plus populaires pour les personnes de 60 ans et plus. Pour en savoir plus sur nos mesures de soutien aux aînés, consultez la section Code des aînés à la page 76 du présent document.

Pour les personnes en situation de handicap :

- Nos sites Internet et transactionnels sont adaptés pour être pris en charge par différents logiciels d'aide pour les personnes en situation de handicap et notre système téléphonique est muni d'un système de retranscription. Le processus d'identification de BLCDirect est également adapté aux personnes non voyantes.

Engagement à utiliser un langage clair :

- L'une de nos principales responsabilités est de nous assurer que nos clients comprennent le fonctionnement de nos produits et services, ainsi que leurs obligations et droits en matière de finance. Nous prenons grand soin d'utiliser un langage clair lorsque nous communiquons avec nos clients par écrit, en ligne ou en personne. De plus amples renseignements figurent dans la Politique sur le marketing responsable de la Banque Laurentienne accessible sur son [site Web public](#).

Succursales et guichets automatiques ouverts, fermés ou relocalisés

Guichets automatiques ouverts et fermés

Les guichets automatiques suivants de la Banque Laurentienne ont été fermés au cours de l'exercice 2022.

ADRESSE	VILLE	PROVINCE	CODE POSTAL
fermés			
320, rue Bank	Brownsburg	QC	J0V 1A0
6155, boul. Arthur-Sauvé	Laval-Ouest	QC	H7R 3X8
3194, rue Beaubien Est	Montréal	QC	H1Y 1Y4
5500, rue de Verdun	Verdun	QC	H4H 1K8
1579, rue Royale	Trois-Rivières	QC	G9A 4K1
4177, rue Saint-Denis	Montréal	QC	H2W 2M7
491, rue Sainte-Marie	Marieville	QC	J3M 1M4
5487, av. Monkland	Montréal	QC	H4A 1C6
1090, boul. Moody	Terrebonne	QC	J6W 3K9
615, boul. Curé-Poirier Ouest	Longueuil	QC	J4J 5H2
400, rue Beaubien Est	Montréal	QC	H2S 1S3
2046, av. du Mont-Royal Est	Montréal	QC	H2H 1J6
Aucun guichet automatique n'a été ouvert au cours de l'exercice financier 2022.			

Succursales ouvertes et fermées

Aucune succursale de la Banque Laurentienne n'a été ouverte ou fermée au cours de l'exercice 2022.

Relevé des effectifs

TABLEAU 1

EMPLOYÉS PAR PROVINCE ET TYPE DE CONTRAT, À L'EXCEPTION DE CEUX DE NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE (NCF)

Au 31 octobre 2022

PROVINCE	Temps plein	Temps partiel	Temporaire	Total
Alberta	35	-	-	35
Colombie-Britannique	17	-	-	17
Terre-Neuve-et-Labrador	2	-	-	2
Nouvelle-Écosse	6	-	-	6
Ontario	1 236	15	73	1 324
Québec	1 597	96	52	1 745
Toutes les autres provinces	9	-	-	9
Total	2 902	111	125	3 138

TABLEAU 2

EMPLOYÉS PAR PROVINCE OU PAYS ET TYPE DE CONTRAT, NORTHPOINT COMMERCIAL FINANCE UNIQUEMENT

Au 31 octobre 2022

PROVINCE/PAYS	Temps plein	Temps partiel	Temporaire	Total
Alberta	2	-	-	2
Nouveau-Brunswick	1	-	-	1
Ontario	17	2	-	19
Québec	3	-	-	3
États-Unis	148	2	4	154
Total	171	4	4	179

Impôts et taxes payés ou payables

CANADA

(en milliers de dollars canadiens)	Impôt sur le revenu ²	Autres taxes ³	Total
Fédéral	21 131	18 369	39 500
Québec	2 893	30 244	33 137
Ontario	7 937	9 847	17 784
Alberta	(23)	–	(23)
Colombie-Britannique	86	–	86
Nouveau-Brunswick	–	139	139
Nouvelle-Écosse	–	128	128
Île-du-Prince-Édouard	–	16	16
Terre-Neuve-et-Labrador	–	44	44
Saskatchewan	–	–	–
Manitoba	–	–	–
Total provincial	10 893	40 418	51 311
Total fédéral et provincial	32 024	58 787	90 811

À L'ÉTRANGER

(en milliers de dollars canadiens)	Impôt sur le revenu ²	Autres taxes ³	Total
Total	23 714	1 708	25 422

² Montants estimatifs

³ Autres taxes : montant comprenant la taxe compensatoire sur les salaires, les cotisations sociales, l'impôt foncier et les taxes de vente.

Tableaux de données et déclarations réglementaires

Main-d'œuvre

Les données de représentation sont compilées au 31 octobre 2022 et excluent les employés de Northpoint Commercial Finance (NCF) (179 employés au Canada et aux États-Unis). La représentation des femmes est calculée à partir des renseignements fournis par les employés à l'embauche. Outre le genre, les données de représentation sont recueillies au moyen d'un questionnaire d'auto-identification facultatif et confidentiel qui a été rempli par 97,5 % des employés au 31 octobre 2022 (employés de NCF exclus). Veuillez consulter la page suivante pour les définitions concernant ces données. Au milieu de l'exercice 2022, notre portail de formation a été mis à jour, ce qui a eu une incidence sur les résultats comptabilisés au chapitre de la formation pour cet exercice.

* Le changement de logiciel a eu une incidence sur cette donnée.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la page 4.

PARAMÈTRE	UNITÉ DE MESURE	2022	2021	2020
Représentation des...				
Femmes, VP+	%	39 ✓	36 ✓	s. o.
Femmes, gestionnaires	%	49 ✓	46 ✓	46
Femmes, global	%	55 ✓	53 ✓	55
Personnes racisées, VP+	%	17 ✓	12 ✓	s. o.
Personnes racisées, gestionnaires	%	31 ✓	28 ✓	s. o.
Personnes racisées, global	%	39 ✓	35 ✓	28,5
2SLGBTQIA+, global	%	3 ✓	3 ✓	s. o.
Personnes handicapées	%	3 ✓	3 ✓	3
Autochtones, global	%	0,4 ✓	0,3 ✓	0,3
Employés noirs, postes d'étudiant	%	5	8	s. o.
Formation				
Formation sur l'accessibilité	Taux d'achèvement (%)	97	99	
Prévention des mauvais traitements envers les aînés	Taux d'achèvement (%)	93	96	
Formation sur les préjugés inconscients	Taux d'achèvement (%)	94	95	
Formation en matière de lutte contre le RPCFAT	Taux d'achèvement (%)	96	97	
Formation sur la protection de la vie privée	Taux d'achèvement (%)	91	98	
Formation sur la gouvernance des données	Taux d'achèvement (%)	93	97	
Formation des employés*	Total des heures	51 107	64 779	
Formation des employés, moyenne*	Moyenne d'heures par employé	12,6	22,6	
Engagement des employés				
Indice d'engagement des employés	%	77	74	s. o.

Définitions

Autochtones :

Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les Autochtones comprennent les membres des Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Personnes racisées :

Désignées de « minorités visibles » dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* ; les personnes racisées sont les personnes autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

Personnes handicapées :

Conformément à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, les personnes handicapées sont les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui :

- a. considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi ; ou
- b. pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Incluent les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.

2SLGBTQIA+ :

Acronyme utilisé pour qualifier les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou en questionnement, et autres orientations sexuelles et identités de genre.

VP+ :

Comprend tous les employés de niveau vice-président et plus, y compris les premiers vice-présidents, les vice-présidents exécutifs et la présidente.

Gestionnaire :

Comprend tous les employés occupant des fonctions incluses dans les groupes internes Gestion, Gestion du développement des affaires ou Gestion de génération de revenus, en fonction des exigences du rôle déterminées par les Ressources humaines et les lignes d'affaires.

Ces rôles exigent notamment la définition d'orientations, le déploiement de ressources, la responsabilité de la gestion de personnel et la responsabilité de certains services, processus ou programmes commerciaux, fonctionnels ou opérationnels. Les résultats de la gestion sont principalement obtenus grâce au travail des autres employés et dépendent généralement de la capacité du gestionnaire à influencer les différentes parties prenantes de l'organisation qui ne détiennent pas d'autorité formelle et à négocier avec celles-ci. Cette catégorie ne comprend pas les employés occupant des postes de VP+ qui font l'objet d'un rapport distinct.

RPCFAT :

Recyclage des produits de la criminalité et financement des activités terroristes.

Indice d'engagement des employés :

L'indice d'engagement des employés mesure l'engagement global des employés calculé à partir de la moyenne du pourcentage de réponses favorables (4 ou 5 sur une échelle de 1 à 5) à quatre questions :

- a. Dans l'ensemble, je suis extrêmement satisfait de la Banque Laurentienne comme endroit où travailler.
- b. Je serais ravi de recommander la Banque Laurentienne comme endroit où travailler aux personnes que je connais.
- c. Je pense rarement à rechercher un nouvel emploi auprès d'une autre entreprise.
- d. Je suis fier de travailler à la Banque Laurentienne.

Rapport sur les plaintes

Au cours de l'exercice financier 2022, le Bureau de révision des plaintes des clients a traité 52 demandes. De ce nombre, 37 dossiers concernaient la Banque Laurentienne et ils ont été traités dans un délai moyen de 26 jours. Au terme de l'exercice, le chef de résolution des plaintes a maintenu la position de la Banque dans 19 dossiers, tandis que dans 17 dossiers, il a recommandé un règlement favorable au client; un dossier a été partiellement réglé.

En ce qui concerne B2B Banque, 13 dossiers ont été traités dans un délai moyen de 24 jours. Le chef de résolution des plaintes a endossé la décision initiale de B2B Banque dans 10 dossiers et a recommandé un règlement favorable au client dans trois dossiers.

Deux dossiers concernaient BLC Services financiers. Le chef de résolution des plaintes a maintenu la position de BLC Services financiers dans un dossier et recommandé un règlement favorable au client dans l'autre. Le délai moyen de traitement a été de sept jours.

Nous avons reçu 971 demandes au cours de 2022. Ces demandes avaient trait à nos efforts pour faciliter l'accès des clients aux ressources bancaires les plus appropriées en fonction de leurs difficultés et à l'encadrement des employés de la Banque pour trouver des solutions aux problèmes soulevés par les clients.

Code des aînés

La Banque Laurentienne a adopté le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés (le Code), qui a été présenté en juillet 2019 par l'Association des banquiers canadiens.

Le Code énonce sept principes que les banques canadiennes peuvent suivre pour mieux servir les clients âgés de plus de 60 ans et répondre à leurs besoins.

Les sept principes du Code sont :

1. Établir et mettre en œuvre des politiques, des procédures et des processus appropriés pour soutenir le Code.
2. Communiquer efficacement avec les aînés.
3. Offrir une formation appropriée aux employés qui interagissent avec les aînés.
4. Mettre les ressources appropriées à la disposition des employés et des représentants en contact avec la clientèle pour les aider à mieux comprendre les besoins bancaires des aînés.
5. S'efforcer d'atténuer le préjudice financier potentiel pour les aînés.
6. Tenir compte des données démographiques du marché et des besoins des aînés.
7. Rendre publiques les mesures prises pour appuyer les principes énoncés dans le Code.

Ce code exige que les banques désignent un champion des personnes âgées dont les responsabilités comprennent la direction de la mise en œuvre du Code, ainsi que la promotion et la sensibilisation aux questions touchant les aînés. Les banques doivent également publier un rapport annuellement sur les mesures prises pour soutenir chaque principe du Code et sur les autres mesures prises pour améliorer la prestation de services bancaires aux aînés. Vous pouvez trouver plus de détails dans le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés de l'Association des banquiers canadiens et dans le Rapport du champion des aînés de la Banque Laurentienne sur notre site Web.

Mise en œuvre du Code des aînés à la Banque Laurentienne :

À la Banque Laurentienne, nous plaçons le client au centre de tout ce que nous faisons et nous pensons que l'amélioration et la simplification de l'expérience que nous offrons sont essentielles pour répondre aux besoins de tous nos clients. Nous nous efforçons également de renseigner les consommateurs afin qu'ils puissent prendre des décisions financières intelligentes et judicieuses.

La Banque respecte le Code et a mis en œuvre les mesures suivantes :

A. Nomination d'un champion des aînés qui participe activement à la mise en œuvre du Code. Un processus de déclaration interne facilite la transmission des cas éventuels d'abus financier, de maltraitance ou de fraude financière au champion des aînés qui s'assure de soutenir rapidement tous les membres de l'équipe. De la formation sur les nouveaux développements et les nouvelles pratiques dans ce secteur est continuellement offerte aux membres de ce service de soutien spécialisé. Au 31 octobre 2022, le champion des aînés est intervenu dans 30 cas de préjudice potentiel envers des clients aînés.

B. Publication de procédures pour les membres de l'équipe, les représentants de première ligne et les unités spécialisées afin de leur permettre de repérer les cas potentiels d'abus financiers et de les signaler au champion des aînés. Toutes les procédures sont accessibles à tous les employés dans une bibliothèque d'informations centralisée. Ces procédures décrivent :

- les principaux indicateurs pour repérer les cas de maltraitance, de fraude ou d'abus financiers ;
- la marche à suivre pour gérer ces types de cas ; et
- la marche à suivre pour déclarer au champion des aînés tous les cas d'abus éventuels.

Tous les documents de référence (par exemple, l'information sur les procurations et les mandats) et tous les formulaires sont accessibles dans la bibliothèque centralisée.

Un examen annuel de ces procédures nous permet de nous assurer que nous nous conformons aux éléments du Code en tout temps.

C. Afin de garantir la facilité d'accès aux informations et leur compréhension, nous avons créé une page Web spécialement pour les personnes âgées et mis à jour notre dépliant sur la résolution des problèmes afin d'inclure le champion des aînés comme option de transmission à une instance supérieure pour les personnes âgées.

Cette page Web présente tous les produits et services offerts aux aînés, ainsi que des liens utiles et des accès à des tutoriels sur nos services électroniques. Au besoin, les aînés peuvent aussi communiquer directement avec la Banque ou le champion des aînés à partir de cette page, notamment s'ils doivent accéder à certains documents dans des supports particuliers.

D. Comprenant les besoins particuliers de notre clientèle âgée, nos succursales offrent des espaces confidentiels aux aînés pour rencontrer nos conseillers et obtenir de l'aide supplémentaire pour utiliser notre gamme de services numériques ou y accéder. Les personnes âgées peuvent aussi demander de l'aide en tout temps pour toutes les opérations effectuées à un guichet automatique dans notre réseau de succursales.

E. Tous les membres de l'équipe ont été formés pour s'assurer qu'ils sont outillés pour servir nos clients âgés. La formation offerte aux employés traite des sujets suivants :

- Reconnaître les signes d'abus financiers ou de maltraitance financière
- Mesures à prendre pour servir les aînés qui sont victimes d'abus ou de maltraitance
- Procédures de signalement des cas éventuels de préjudice ou d'abus
- Types de fraude
- Meilleures pratiques pour interagir avec les aînés

Tous les nouveaux employés de la Banque doivent suivre la formation initiale offerte quand le Code est entré en vigueur. Les employés de première ligne suivent aussi d'autres cours de formation chaque année.

Notre promesse

À la Banque Laurentienne, nous reconnaissons la contribution essentielle des aînés à notre société et, en respectant leurs besoins, nous nous efforçons d'améliorer continuellement la façon dont nous leur offrons des services bancaires.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les émissions de GES de la Banque ont été calculées en fonction du [Protocole des gaz à effet de serre](#) : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise. En 2022, la Banque est passée d'une approche de contrôle financier à une approche de contrôle opérationnel pour évaluer les émissions de GES. Selon cette approche, l'entreprise déclarante est responsable de toutes les émissions de GES produits dans le cadre des activités qu'elle peut contrôler.

Les GES recensés de la Banque pour lesquelles des limites opérationnelles ont été fixées comprennent les émissions directes (portée 1) et indirectes (portée 2) de tous les établissements de la Banque sous contrôle opérationnel. Les émissions de portée 3 se rapportent aux déplacements d'affaires et à la catégorie d'actifs des biens immobiliers des émissions financées. Plus particulièrement,

- Émissions directes : Émissions produites par la combustion de combustibles sur place dans des sources fixes (chaudières, fournaies, etc.) qui sont détenues ou contrôlées par la Banque ;
- Émissions indirectes : Émissions découlant de la production d'électricité, de chauffage, de vapeur et d'eau réfrigérée achetée ;
- Autres émissions indirectes : Émissions produites par le transport des employés à des fins professionnelles et associées au financement des clients en immobilier.

Une partie des données a fait l'objet d'une estimation ; consultez la méthodologie et les hypothèses utilisées ci-dessous.

Les émissions de GES de portée 1 et 2 de la Banque Laurentienne ont été calculées pour ses établissements, incluant les succursales, les bureaux commerciaux, les bureaux du siège social, les guichets automatiques et les lieux d'entreposage. Pour plusieurs de ces sites, la consommation d'énergie n'est pas facturée séparément et le type d'énergie et la consommation exacts ne sont pas connus. La Banque continue de travailler avec les propriétaires pour améliorer la disponibilité des données. Entre les années de déclaration 2021 et 2022, la Banque a réduit le nombre d'établissements fondant leurs données sur des estimations. Pour le calcul des émissions de portée 1 et 2, les données sur les sources de consommation d'énergie et les émissions de GES étaient évaluées en utilisant l'approche suivante :

- i. Les données réelles de consommation de carburant et d'électricité ont été utilisées quand elles ont pu être obtenues du propriétaire ou de la société de service public.
- ii. Quand les données de consommation d'énergie d'un établissement n'étaient pas accessibles, et que la Banque disposait de données réelles sur la consommation d'énergie pour plus de 50 % de la superficie totale en pieds carrés du même type d'installation, la consommation d'énergie a été estimée selon l'intensité énergétique de l'enveloppe du bâtiment connue de la Banque.

iii. Quand les données de consommation d'un établissement n'étaient pas accessibles et que la Banque ne disposait pas de données réelles sur la consommation pour plus de 50 % de la superficie totale en pieds carrés du même type d'installation, la consommation a été évaluée en tenant compte des facteurs d'intensité énergétique provinciaux publiés par Ressources naturelles Canada.

Les données sur la consommation d'énergie ont été recueillies du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022 afin d'améliorer la disponibilité des données. Les facteurs de conversion énergétique standard proviennent des tableaux de conversion de l'énergie de l'Energy Information Administration des États-Unis et de la Régie de l'énergie du Canada, au besoin. La Banque a l'intention de continuer à utiliser une année énergétique allant d'août à juillet. En ce qui concerne les émissions financées de portée 3, nous avons calculé nos émissions en tenant compte des données au 31 octobre 2021, car nous avons commencé le processus d'évaluation avant la fin de l'exercice 2022.

Portée 1 – Émissions directes

Les émissions directes de portée 1 sont produites directement par des sources détenues ou contrôlées par la Banque. Les sources d'émissions de portée 1 à chaque endroit varient selon les appareils qu'on y trouve.

A. Combustion fixe

Par sources de combustion fixe, on entend les appareils qui consomment des combustibles pour le chauffage des immeubles de la Banque. Les deux combustibles utilisés par la Banque sont les suivants :

- Gaz naturel
- Pétrole

Pour faire partie de la portée 1, les combustibles doivent être consommés directement sur place, dans les limites opérationnelles de la Banque, pour être pris en compte dans la consommation de combustible. Pour cela, on peut utiliser des thermostats, des compteurs ou maintenir une bonne communication avec le gestionnaire immobilier.

Dans certains cas, la combustion de combustible est contrôlée par les gestionnaires immobiliers mais la Banque n'a aucune idée de la consommation de combustible. Si aucun renseignement sur la combustion de combustible n'est fourni dans les factures de loyer mensuelles, les émissions qui s'y rattachent sont considérées comme faisant partie de la portée 2, soit une forme d'achat de chaleur ou d'électricité.

Pour calculer les émissions de GES produites par les sources de combustion fixe, la Banque multiplie la consommation annuelle de chaque combustible aux établissements pertinents par les facteurs d'émission de GES appropriés en utilisant les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) du sixième rapport d'évaluation (RE6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations Unies.

B. Combustion mobile

Par source de combustion mobile, on entend les appareils autopropulsés qui sont alimentés par des combustibles et qui produisent des émissions pour le transport de matériel, de produits, de déchets et d'employés. Comme la Banque n'a pas d'appareils mobiles, cette source n'est pas prise en compte dans l'inventaire des GES.

C. Émissions liées à des procédés ou émissions chimiques

Compte tenu des activités de la Banque, ces sources d'émissions de GES ne sont pas prises en compte dans l'inventaire des GES.

D. Émissions fugitives

Par source d'émissions fugitives, on entend les appareils de climatisation et de réfrigération et les fuites de fluide frigorigène. En l'absence de données disponibles, cette source d'émissions n'est pas prise en compte dans l'inventaire des GES à ce stade-ci.

Portée 2 – Émissions indirectes

Les émissions de portée 2 sont des émissions indirectes provenant des achats d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid. La vapeur et la chaleur (sous forme d'eau chaude) et le froid (sous forme d'eau réfrigérée) peuvent être livrés à une entreprise par un réseau local appelé système énergétique collectif ou le branchement direct au réseau. Bien que la Banque Laurentienne ne détienne ni ne contrôle les sources, ses activités exigent la production d'énergie qui génère des émissions de GES.

A. Achat d'électricité

L'électricité peut être achetée directement des réseaux régionaux (selon l'emplacement) qui fournissent de l'électricité ou au moyen d'ententes contractuelles (accord d'achat d'électricité ou certificat d'énergie renouvelable) selon lesquelles l'entreprise fournit de l'électricité de sources précises (selon le marché). Au cours de l'exercice 2022, la Banque a acheté de l'électricité uniquement des réseaux régionaux et aucun accord d'achat d'électricité n'a été conclu, par conséquent, nos émissions de GES de portée 2 basées sur l'établissement et basées sur le marché sont égales. Toutes les installations de la Banque Laurentienne consomment de l'électricité.

Pour calculer les émissions de GES attribuables aux achats d'électricité, nous avons multiplié la consommation annuelle d'électricité par les facteurs d'émission propres à chaque établissement. Pour les immeubles situés au Canada, nous utilisons les facteurs d'émission présentés dans le plus récent rapport d'inventaire national. Pour les immeubles situés aux États-Unis, nous utilisons les facteurs tirés du plus récent rapport eGrid de l'EPA.

B. Vapeur, chaleur et froid

La vapeur, la chaleur et le froid peuvent être achetés d'un réseau local ou directement d'un fournisseur. Comme indiqué à la section A. Combustion fixe, la consommation de combustible dans un système de combustion indépendant du contrôle de la Banque est déclarée dans cette catégorie comme émissions indirectes. La consommation de combustible est convertie en émissions de GES en suivant la même approche que pour les émissions de portée 1 produites par les sources de combustion fixe.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE	2022	2021*	UNITÉ
Consommation de carburant			
Consommation de gaz naturel	2 280	1 465	GJ
Consommation de pétrole	180	110	GJ
Consommation totale de carburant	2 460	1 575	GJ
Consommation d'électricité			
Québec	38 385	39 203	GJ
Ontario	13 765	13 780	GJ
Alberta	191	252	GJ
Colombie-Britannique	182	131	GJ
Terre-Neuve-et-Labrador	7	10	GJ
Manitoba	84	82	GJ
États-Unis	1 022	532	GJ
Consommation totale d'électricité	53 635	53 989	GJ
Vapeur, chaleur et froid			
Chauffage indirect	6 681	6 950	GJ
Eau réfrigérée	4 373	5 924	GJ
Vapeur	5 917	6 613	GJ
Total vapeur, chaleur et froid	16 971	19 487	GJ
Consommation totale d'énergie	73 067 ✓	75 051	GJ

* Les émissions de 2021 ont été revues depuis les déclarations antérieures en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodes de calcul.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la page 4.

Portée 3 – Autres émissions indirectes

Les émissions de portée 3 comprennent les émissions produites par les activités ou les biens indépendants du contrôle opérationnel de la Banque ou incluses dans les émissions de portée 2, mais qui ont une incidence sur notre chaîne de valeur ou sur lesquelles notre chaîne de valeur a une incidence. La Banque fournit une analyse intermédiaire sur deux catégories d'émissions de portée 3 comprises dans le Protocole des GES en 2022 : catégorie 6 (Déplacements d'affaires) et catégorie 15 (Placements, qu'on appelle communément émissions financées). En ce qui a trait à la catégorie 15, nous suivons les conseils du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et à l'heure actuelle, nous ne prenons en compte qu'une seule catégorie d'actif. La Banque entend élargir la déclaration des émissions de portée 3 pour inclure les catégories importantes et améliorer la qualité des données au fil du temps.

A. Déplacements d'affaires

Les données collectées et utilisées ont été réparties dans les catégories suivantes : transport aérien, taxi, kilométrage des véhicules personnels, transport en commun, train et location de véhicule. Pour le kilométrage des véhicules personnels, la distance parcourue est indiquée et a été utilisée sans autre hypothèse. On a utilisé une méthodologie basée sur les dépenses pour calculer les émissions de toutes les autres catégories. Prenez note que la couverture des données a été améliorée par rapport à 2021. Par conséquent, les chiffres ne peuvent pas être comparés d'une année à l'autre.

DÉPLACEMENTS D'AFFAIRES		2022	2021	UNITÉ
Taxi	Selon les dépenses	28	24	tonnes éq. CO ₂
Kilométrage des véhicules personnels	Selon la distance	141	83	tonnes éq. CO ₂
Transport aérien	Selon les dépenses	217	13	tonnes éq. CO ₂
Transport ferroviaire	Selon les dépenses	-	-	tonnes éq. CO ₂
Transport en commun	Selon les dépenses	1	-	tonnes éq. CO ₂
Location de véhicule	Selon les dépenses	5	1	tonnes éq. CO ₂
Train	Selon les dépenses	7	1	tonnes éq. CO ₂
Transport total		399	122	tonnes éq. CO₂

B. Émissions financées

Pour une institution financière comme la Banque Laurentienne, nous nous attendons à ce que la plus grande incidence sur les émissions soit indirecte, par l'intermédiaire de nos activités de financement. En 2022, la Banque s'est jointe au Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et a l'intention de tirer parti de sa méthodologie pour les catégories d'actif pertinentes afin de calculer les émissions financées de portée 3. Cette méthodologie, qui est accessible au public sur le site Web du PCAF, a été examinée par le Protocole des GES et peut être utilisée pour les calculs de portée 3, catégorie 15⁴. Pour 2022, la Banque a choisi de commencer par estimer les émissions financées associées à la catégorie d'actif Biens immobiliers du PCAF. Ce choix a été influencé par deux facteurs : la taille relative du portefeuille et la disponibilité des données. L'immobilier est la deuxième plus grande catégorie d'actif du PCAF à la Banque Laurentienne, après les prêts hypothécaires, mais la disponibilité des données était nettement meilleure pour cette catégorie d'actif. La Banque participe à des groupes de travail dans l'industrie afin d'améliorer la disponibilité des données et les outils d'estimation pour les prêts hypothécaires et d'autres catégories d'actif du PCAF.

Méthode de calcul

Définition de catégorie d'actif : Le PCAF inclut les prêts inscrits au bilan aux fins des biens immobiliers et de leur refinancement, ainsi que les investissements dans les biens immobiliers inscrits au bilan lorsque l'institution financière n'assure pas le contrôle opérationnel du bien et que le propriétaire utilise ce bien pour mener des activités génératrices de revenus⁴. Les prêts garantis par des biens immobiliers, mais dont l'usage du crédit n'est pas connu

(selon la définition du Protocole des GES) ne sont pas pris en compte dans la catégorie des biens immobiliers. Ils seront inclus dans la catégorie d'actif des prêts aux entreprises dans l'avenir. Les prêts pour la construction et la rénovation de biens immobiliers sont facultatifs, et la Banque Laurentienne a choisi de ne pas inclure ces prêts pour le moment en raison de la disponibilité des données.

Portée des émissions couvertes : Pour calculer les émissions financées de portée 3 de la Banque provenant des biens immobiliers, nous avons choisi d'inclure uniquement dans notre calcul les émissions de portée 1 et 2 de nos clients de l'immobilier. L'inclusion des émissions de portée 3 d'un client est facultative pour cette catégorie d'actif, et nous n'avons pas accès aux données nous permettant d'estimer les émissions de portée 3 de nos clients de l'immobilier à ce stade-ci.

Qualité des données : L'accès à des données de qualité afin d'être en mesure d'estimer les données sur les émissions est un domaine prioritaire pour les sociétés de services financiers. Pour permettre la déclaration initiale des émissions financées, le PCAF a établi un ordre hiérarchique concernant la qualité des données pour chaque catégorie d'actif, en appliquant une note de 1 (la meilleure) à 5 (la plus faible). Les renseignements sur l'ordre hiérarchique de la qualité des données pour l'immobilier sont inclus dans le tableau à la page 83. Dans ce premier examen, nous avons pu obtenir les données requises pour un niveau de qualité des données de 4 ou 5 pour 77 % du portefeuille de biens immobiliers, avec une note moyenne de 4,2.

Facteurs d'émission : Afin d'estimer les émissions de portée 1 et 2 pour les clients de l'immobilier, nous avons utilisé la base de données en ligne des facteurs d'émission

du PCAF. Cette base de données fournit les facteurs d'émission des biens immobiliers par province et par immeuble, par logement ou par m², selon Ressources naturelles Canada. Dans les cas où l'utilisation ou l'emplacement de l'immeuble n'était pas clair, nous avons utilisé le facteur d'émission moyen pour le reste de notre portefeuille comme approximation. Au moment du calcul, les données les plus récentes de la base de données du PCAF reflétaient les facteurs d'émission moyens de 2017. Nous mettrons à jour nos calculs lorsque des données plus récentes sur les émissions seront disponibles dans la base de données du PCAF.

Facteur d'attribution : La méthodologie du PCAF utilise un facteur d'attribution qui permet de calculer la partie des émissions d'un client attribuable à un prêt ou à un investissement d'une institution financière. Pour les biens immobiliers, ce facteur est calculé comme étant le montant impayé financé par la Banque divisé par la valeur du bien à l'octroi du prêt. Lorsque la valeur du bien à l'octroi du prêt n'est pas connue, le financement total à l'octroi du prêt est utilisé comme approximation. Étant donné que cette valeur est probablement inférieure à la valeur du bien pour un prêt immobilier à des fins autres que de construction, cela peut conduire à une surestimation de notre exposition.

Prochaines étapes : Dorénavant, nous continuerons de travailler pour améliorer la couverture et la qualité des données en ce qui a trait aux calculs de nos émissions financées de portée 3. Nous continuerons de publier annuellement les émissions financées de portée 3 dans nos rapports ESG et GIFCC.

⁴ PCAF (2022). La norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES, partie A : Émissions financées. Deuxième édition, 2022.

Résumé des estimations de la catégorie Biens immobiliers du PCAF

Données disponibles	PRÊTS IMMOBILIERS IMPAYÉS AU 31 OCTOBRE 2021 ⁵		ESTIMATION DES ÉMISSIONS (TONNES ÉQ. CO ₂)			Note de la qualité des données
	Solde (millions de dollars)	% du total	Portée 1 – client	Portée 2 – client	Total	
Données principales sur la consommation d'énergie réelle des immeubles + facteurs d'émission spécifiques au fournisseur	-	-	-	-	-	1
Données principales sur la consommation d'énergie réelle des immeubles + facteurs d'émission moyens	-	-	-	-	-	2
Étiquettes énergétiques officielles des immeubles + superficie + facteurs d'émission moyens	-	-	-	-	-	3
Type d'immeuble + emplacement + superficie + facteurs d'émission moyens	2 119	77,1	37 290	10 504	47 794	4
Type d'immeuble + nombre d'immeubles	6	0,2	37	2	39	5
Données insuffisantes pour une estimation	622	22,6				Pas encore 5 ⁶
Total	2 747	100	37 327	10 506	47 833	4,2

⁵ Selon la définition de catégorie d'actif du PCAF, qui peut être différente de celle de la Banque Laurentienne. Par conséquent, la taille totale du portefeuille de prêts immobiliers peut différer de celle mentionnée dans les autres déclarations publiques.

⁶ Pour calculer la note globale des données, les données jugées insuffisantes ont été cotées 5. Cela permet de s'assurer que les notes octroyées aux données publiées reflètent l'ensemble du portefeuille de prêts immobiliers conformément à la définition du PCAF et de mieux suivre les améliorations à la qualité des données au fil du temps.

Résumé des calculs des émissions de GES

À l'aide de la méthodologie et des hypothèses décrites ci-dessus :

- les émissions de **portée 1** ont été calculées en tenant compte de la consommation de gaz naturel et de pétrole ;
- les émissions de **portée 2** ont été calculées en tenant compte de la consommation d'électricité et de l'utilisation indirecte de vapeur, de chaleur et de froid ; et
- les émissions de **portée 3** ont été calculées pour les déplacements d'affaires et la catégorie d'actif des biens immobiliers des émissions financées.

ÉMISSIONS DE GES	2022	2021*	UNITÉ
Portée 1	130 ✓	83	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon l'établissement)	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Portée 2 (selon le marché)	967 ✓	983	tonnes éq. CO ₂
Total des émissions de GES de portée 1 et de portée 2	1 097 ✓	1 066	tonnes éq. CO₂
Portée 3 (déplacements d'affaires**)	399	122	tonnes éq. CO ₂
Portée 3 (émissions financées, biens immobiliers**)		47 833	tonnes éq. CO ₂
Note de la qualité des données pour les biens immobiliers		4, 2	

*Les émissions de 2021 ont été revues depuis les déclarations antérieures en raison de l'amélioration de la disponibilité des données et des méthodes de calcul. Prenez note que les émissions des déplacements d'affaires en 2021 tenaient uniquement compte des taxis et du kilométrage des véhicules personnels.

** Pour la portée et les hypothèses décrites ci-dessus.

✓ Les données ont fait l'objet d'une vérification limitée par EY. Voir la note à la page 4.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

À l'occasion, la Banque Laurentienne du Canada et, s'il y a lieu, ses filiales (collectivement appelées la Banque) formulera des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis, notamment ceux présentés dans le présent Rapport ESG 2022 et dans la Déclaration annuelle datée du 14 mars 2023 (et dans les documents intégrés par renvoi aux présentes), ainsi que dans d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou américains, dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications écrites ou orales. Ces énoncés prospectifs sont faits conformément aux dispositions refuges et aux lois sur les valeurs mobilières applicables au Canada et aux États-Unis. Ils incluent, notamment, des énoncés relatifs à la vision, aux objectifs stratégiques, aux plans et stratégies d'affaires de la Banque, à ses priorités et à ses objectifs de performance financière ; à l'examen et aux perspectives de la conjoncture économique et des conditions du marché dans les économies canadiennes, américaines et mondiales ; au contexte de réglementation dans lequel elle exerce ses activités ; à l'environnement de risques, y compris le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de financement ; à l'incidence de la COVID-19 ; les énoncés présentés aux rubriques « Perspectives », « Incidence de la COVID-19 » et « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » du Rapport annuel 2022 de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 (le « **Rapport annuel 2022** »), qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2022 et d'autres énoncés qui ne constituent pas des faits historiques.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel et de mots ou d'expressions tels que « croire », « présumer », « estimer », « prévoir », « perspectives », « projeter », « vision », « escompter », « prédire », « anticiper », « avoir l'intention de », « planifier », « objectif », « viser », « cible », « pouvoir » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques inhérents et d'incertitudes d'ordre général et spécifique, en conséquence desquels les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions de la Banque pourraient se révéler inexactes, les hypothèses de la Banque pourraient s'avérer erronées (en totalité ou en partie) et les objectifs de performance financière, les visions et les objectifs stratégiques de la Banque pourraient ne pas se concrétiser. Les énoncés prospectifs ne devraient pas être interprétés comme une garantie du rendement ou des résultats futurs ni comme une indication que les résultats réels seront atteints. Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs sont décrites dans le Rapport annuel 2022 à la rubrique « Perspectives » et sont intégrées par renvoi aux présentes.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir ou à évaluer, pourraient influencer, individuellement ou collectivement, sur l'exactitude des énoncés prospectifs et faire en sorte que les résultats réels futurs de la Banque diffèrent substantiellement des cibles, attentes, estimations ou intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent, notamment, les risques liés à ce qui suit : le crédit ; le marché ; la liquidité et le financement ; l'assurance ; l'exploitation ; la conformité à la réglementation (qui pourrait conduire la Banque à faire l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont l'issue éventuelle

pourrait comprendre des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes) ; la stratégie ; la réputation ; le contexte juridique et réglementaire ; le risque lié à la concurrence et le risque systémique ; les perturbations de la chaîne d'approvisionnement ; les événements et incertitudes géopolitiques ; les sanctions gouvernementales ; les conflits, la guerre ou le terrorisme ; et d'autres risques importants présentés dans les sections sur les risques du Rapport annuel 2022 de la Banque, qui portent notamment sur les incidences continues et potentielles de la COVID-19 sur les activités, la situation financière et les perspectives de la Banque ; la conjoncture économique canadienne et mondiale (y compris le risque de hausse de l'inflation et des taux d'intérêt) ; les questions géopolitiques ; le marché de l'habitation et l'endettement des ménages au Canada ; la technologie, les systèmes d'information et la cybersécurité ; les risques liés aux perturbations technologiques, à la protection des renseignements personnels, aux données et aux tiers ; la concurrence et la capacité de la Banque à réaliser ses objectifs stratégiques ; la conjoncture économique aux États-Unis et au Canada ; les perturbations et l'innovation numériques (y compris les concurrents émergents dans les technologies financières) ; le remplacement des taux interbancaires offerts ; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs) ; les méthodes et estimations comptables et les nouveautés en matière de comptabilité ; la conformité aux lois et à la réglementation et les changements à cet égard ; les changements des politiques budgétaires, monétaires et autres politiques du gouvernement ; le risque fiscal et la transparence ; la modernisation des systèmes de paiement canadiens ; les activités frauduleuses et criminelles ; le capital humain ; l'assurance ; la continuité des affaires ; l'infrastructure commerciale ; l'émergence de situations d'urgence sanitaire ou de crises de santé publique à grande échelle ; l'émergence de variants de la COVID-19 ; le risque environnemental et social, y compris les changements climatiques ; la capacité de la Banque à gérer, à évaluer ou à modéliser le risque opérationnel, le risque lié à la conformité à la réglementation, le risque juridique, le risque stratégique et le risque lié à la réputation, qui sont tous décrits plus amplement à la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques », laquelle débute à la page 50 du Rapport annuel 2022 qui comprend le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2022, dont l'information est intégrée aux présentes. De plus, la Banque prévient le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de la Banque pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres personnes devraient considérer attentivement les facteurs, incertitudes et événements actuels et potentiels susmentionnés.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document ou qui y est intégré par renvoi représente l'opinion de la direction uniquement à la date à laquelle il a été ou est formulé, et est communiqué afin d'aider les investisseurs, les analystes financiers et les autres parties prenantes à comprendre certains éléments clés de la situation financière, des objectifs, des priorités stratégiques, des attentes et des plans actuels de la Banque, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Banque et de l'environnement dans lequel elle prévoit les exercer de même que de sa performance financière escomptée, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins. La Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs qu'elle a formulés ou qui sont formulés en son nom, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf dans la mesure où la réglementation ou les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent. Des renseignements additionnels sur la Banque sont accessibles sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com.



Voir au-delà des chiffres.^{MC}

banquelaurentienne.ca/fr